

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
2 avril 2024
Français
Original : anglais

Lettre datée 4 mars 2024, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une communication datée du 26 février 2024, par laquelle le Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) m'a transmis une note du Secrétariat technique de l'OIAC intitulée « Rapport de la Mission d'établissement des faits menée par l'OIAC concernant une allégation d'emploi de produits chimiques toxiques comme arme à al-Yarmouk (République arabe syrienne), le 22 octobre 2017 » (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter cette information à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) António **Guterres**



Annexe

[Original : anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe]

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une note du Secrétariat technique intitulée « Rapport de la Mission d'établissement des faits menée par l'OIAC concernant une allégation d'emploi de produits chimiques toxiques comme arme à al-Yarmouk (République arabe syrienne), le 22 octobre 2017 » (voir pièce jointe).

Le Directeur général
de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques
(*Signé*) Fernando **Arias**

Pièce jointe

[Original : anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe]

Note du Secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques

Rapport de la mission d'établissement des faits menée par l'OIAC concernant une allégation d'emploi de produits chimiques toxiques comme arme à al-Yarmouk (République arabe syrienne), le 22 octobre 2017

1. Résumé

1.1 Dans une note verbale du 1^{er} novembre 2017, la République arabe syrienne a signalé au Secrétariat technique de l'OIAC (« le Secrétariat ») un incident survenu le 22 octobre 2017 dans le quartier d'al-Yarmouk à Damas, en République arabe syrienne. La République arabe syrienne a fait état de l'« emploi de produits chimiques toxiques lors d'une attaque de l'organisation terroriste EIIL contre un autre groupe terroriste appelé Aknaf Beit el-Maqdes dans la zone au sud du Camp de Yarmouk », ayant causé plusieurs « cas de dyspnée et de perte de connaissance dans les rangs du groupe terroriste Aknaf ».

1.2 Compte tenu de ce qui précède, le Directeur général a chargé la Mission d'établissement des faits de l'OIAC en Syrie (« la Mission ») de recueillir les faits relatifs à l'incident signalé.

1.3 Les activités énoncées ci-après ont permis à la Mission d'obtenir des informations relatives à l'incident survenu le 22 octobre 2017 dans le quartier d'al-Yarmouk :

- a) échange de correspondance avec la République arabe syrienne, notamment des notes verbales ;
- b) organisation de réunions avec le Comité technique syrien de l'autorité nationale de la République arabe syrienne (« le Comité technique ») ;
- c) conduite et analyse d'entretiens avec les témoins et les blessés de l'incident ;
- d) conduite d'une visite de terrain sur les lieux présentant un intérêt dans le cadre de l'incident signalé ;
- e) examen et analyse de photographies, d'enregistrements vidéo et de documents recueillis par la Mission ;
- f) examen des analyses chimiques d'échantillons reçus et prélevés ;
- g) examen des documents émanant de sources publiques.

1.4 La Mission a examiné et analysé toutes les informations reçues et réunies et a constaté ce qui suit :

- a) selon les témoignages, un certain nombre de personnes ont souffert à la suite de l'incident, deux ou trois cas étant qualifiés de graves. Les autres présentaient des symptômes légers et n'ont pas cherché à se faire soigner ;
- b) la majorité des victimes présentaient une détresse respiratoire et une irritation oculaire ;

c) selon plusieurs témoins, un certain nombre de victimes ont été prises en charge à l'hôpital de campagne de Yalda ;

d) eu égard au temps écoulé entre la survenue de l'incident signalé et le moment où les échantillons ont été prélevés, ainsi qu'à l'évolution du conflit et aux hostilités à al-Yarmouk, la présence de dinitrotoluène aminé¹ (ADNT) identifiée dans les échantillons ne peut être liée à un événement spécifique survenu avant le prélèvement de ces échantillons ;

e) en fonction du champ de l'analyse, et en l'absence de produits chimiques inscrits, de leurs précurseurs et de leurs produits de dégradation, ainsi qu'en l'absence d'agents de lutte antiémeute, et en l'absence de produits chimiques organiques chlorés ou de composés contenant du chlore chimiquement réactif, les résultats dans leur globalité ne fournissent pas d'indication quant à l'emploi de produits chimiques toxiques comme arme.

1.5 La Mission a activement cherché à obtenir des informations complémentaires auprès de toutes les sources disponibles. Toutefois, la Mission a continué de rencontrer des difficultés afin de corroborer les informations recueillies sur l'incident signalé pour les raisons suivantes :

a) l'heure de l'incident indiquée par les témoins ne correspondait pas à l'heure signalée par la République arabe syrienne ;

b) les documents fournis par la République arabe syrienne contenaient des disparités quant au nombre de victimes ;

c) le nombre de personnes signalées comme étant présentes sur le site de l'incident, le nombre de blessés et le nombre de personnes cherchant à se faire soigner à l'hôpital de campagne de Yalda ne concordaient pas dans les différents témoignages ;

d) le récit des événements et les diverses descriptions fournies concernant le « gaz » présent sur le lieu de l'incident, y compris sa couleur et son odeur, n'étaient pas cohérents ;

e) aucune photographie ou enregistrement vidéo des munitions prétendument utilisées lors de l'incident n'était disponible ;

f) les récits des témoins décrivant la munition et son vecteur n'étaient pas cohérents ;

g) aucun dossier médical ni justificatif concernant les cas relatifs aux victimes signalées n'étaient disponibles. Par conséquent, la Mission n'est pas en mesure de vérifier ou de corroborer les informations médicales recueillies au cours des entretiens ;

h) la Mission n'est pas en mesure d'établir un lien entre les signes et symptômes présentés et un facteur spécifique ou une classe de produits chimiques.

1.6 En outre, la Mission a activement cherché à recueillir d'autres témoignages et documents auprès de témoins potentiels présents sur les lieux d'intérêt au moment de l'incident signalé. À la date de publication du présent rapport, ces tentatives sont demeurées infructueuses.

¹ Le dinitrotoluène aminé (ADNT) est un dérivé de composés connus sous le nom de nitroaromatiques ou nitroarènes. Les nitroaromatiques sont utilisés comme explosifs, pesticides, solvants et intermédiaires dans la synthèse chimique. L'ADNT est un produit de biotransformation primaire du trinitrotoluène formé au cours des processus de dégradation et de réduction biologiques.

1.7 Les informations obtenues et analysées dans leur ensemble, conformément à son mandat, consistant à recueillir des faits relatifs aux incidents d'allégation d'emploi de produits chimiques toxiques comme arme en République arabe syrienne, n'ont pas suffi à fournir des motifs raisonnables à la Mission pour déterminer que des produits chimiques toxiques ont été utilisés comme arme dans l'incident signalé qui s'est produit à al-Yarmouk (République arabe syrienne), le 22 octobre 2017.

1.8 La Mission remercie la République arabe syrienne, ainsi que les personnes, les témoins et les autres organisations qui ont soutenu ses activités, ainsi que les États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (« la Convention »).

2. Introduction

2.1 Le présent rapport contient les constatations et les conclusions de la Mission à l'issue de son enquête sur l'allégation d'emploi de produits chimiques toxiques comme arme dans le quartier d'al-Yarmouk à Damas, le 22 octobre 2017.

2.2 Les activités de la Mission ont été menées, conformément aux décisions EC-M-48/DEC.1 (du 4 février 2015) et EC-M-50/DEC.1 (du 23 novembre 2015) du Conseil exécutif (« le Conseil ») de l'OIAC, ainsi qu'à d'autres décisions pertinentes du Conseil et en vertu du pouvoir du Directeur général d'œuvrer en toutes circonstances à défendre l'objet et le but de la Convention, tel que renforcé par les résolutions 2118 (2013) et 2209 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU, selon qu'elles s'appliquent à cette enquête.

2.3 Le mandat de la Mission a été convenu par l'OIAC et la République arabe syrienne dans le cadre d'un échange de lettres entre le Directeur général et le Gouvernement syrien, des 1^{er} et 10 mai 2014, respectivement (annexe, en anglais seulement, à la note S/1255/2015* du Secrétariat du 10 mars 2015). Les États parties ont exprimé leur soutien à la poursuite de travaux de la Mission afin qu'elle soit en mesure d'étudier toutes les informations disponibles concernant les allégations d'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne.

2.4 Le Conseil et le Conseil de sécurité de l'ONU ont tous les deux demandé à la Mission d'étudier toutes les informations disponibles concernant les allégations d'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne, y compris les informations fournies par la République arabe syrienne et d'autres pays.

3. Contexte

3.1 Le Camp d'al-Yarmouk (« le Camp ») est l'un des trois camps de réfugiés palestiniens non officiels en République arabe syrienne². Il a été créé entre 1954 et 1957 par une initiative des autorités syriennes visant à réinstaller les réfugiés palestiniens arrivés en République arabe syrienne en 1948. Au fil du temps, des activités politiques et militaires se sont développées dans le Camp et des factions et mouvements palestiniens ont ouvert des bureaux à al-Yarmouk³. Avant 2011, environ

² <https://www.unrwa.org/where-we-work/syria/yarmouk-unofficial-camp>.

³ <https://www.palquest.org/en/highlight/33649/yarmouk-refugee-camp>.

Parmi les groupes palestiniens actifs à al-Yarmouk depuis sa création, figurent le Mouvement nationaliste arabe, le parti Baas et le Front de libération de la Palestine. Plus tard, avec la création du mouvement du Fatah, d'autres groupes et factions sont devenus actifs dans le Camp, dont le Front populaire de libération de la Palestine, le Front démocratique pour la libération de la Palestine, le Front populaire de libération de la Palestine – Commandement général, As-Saiqa

160 000 réfugiés palestiniens vivaient dans le Camp, portant la population totale du Camp et de ses alentours à approximativement 1 200 000 personnes. Le Camp était considéré comme la capitale de la diaspora palestinienne⁴.

3.2 Les informations reçues de la République arabe syrienne concernant l'incident faisant l'objet du présent rapport font référence à plusieurs groupes armés qui étaient présents à al-Yarmouk au moment de la correspondance, et indiquent que ces groupes auraient été impliqués dans l'incident. Ainsi, la présente section fournit un aperçu de la situation générale dans le Camp d'al-Yarmouk et ses environs, ainsi que des groupes politiques et armés présents dans la zone, afin de bien poser les bases des événements qui se sont déroulés dans la période de l'incident visé.

3.3 Les informations figurant dans la présente section et le déroulé des événements présentés proviennent de sources d'informations publiques⁵ remontant au début du conflit en République arabe syrienne et ne constituent pas le fruit de l'analyse de la Mission.

3.4 Lorsque le conflit a éclaté en République arabe syrienne en 2011, les responsables du Camp et les chefs des factions palestiniennes⁶ ont décidé que le Camp resterait neutre dans le conflit⁷.

3.5 Dès le début de 2012, le Camp est devenu un lieu de refuge pour un grand nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays. En février 2012, des personnes déplacées ont commencé à s'installer dans le Camp et dans ses environs à l'issue de la bataille de Homs⁸.

3.6 En juillet 2012, les factions de l'Armée syrienne libre ont lancé leur première opération, baptisée « le volcan de Damas » ou « le séisme de Syrie », dont l'objectif était de « libérer » Damas^{9,10}. La bataille, aussi appelée Bataille d'al-Midan, a consisté en des combats acharnés à Damas et a causé le déplacement de milliers de résidents syriens de la zone d'al-Midan vers le Camp, adjacent sur le flanc sud¹¹.

3.7 Les groupes et factions de l'Armée syrienne libre ont pris le contrôle du Camp en septembre 2012. Par la suite, le Camp est devenu une zone de front armé, du fait de sa proximité¹² avec Damas. De nouvelles factions et milices armées ont alors été formées par les habitants du Camp¹³.

3.8 En décembre 2012, l'Armée syrienne libre et le Front el-Nosra se préparaient à contrôler conjointement le Camp et à prendre le contrôle de l'accès à Damas depuis le sud. Des affrontements acharnés se sont poursuivis pendant environ deux semaines

(aussi connu sous l'appellation d'avant-garde de la guerre populaire de libération – Forces coup de foudre, et lié à la branche palestinienne du parti Baas sous-direction syrienne), le Parti communiste palestinien, ainsi que d'autres factions et groupes palestiniens. Dans les années 1990, le Jihad islamique et le parti du Hamas ont également ouvert des bureaux dans le Camp, et les Comités du droit de retour y ont aussi ouvert un bureau dans les années 2000.

⁴ https://www.youtube.com/watch?v=rS3_aDVEJk.

⁵ Ce rapport contient des liens vers des sources d'informations publiques dans des notes de bas de page qui ne sont peut-être plus accessibles en ligne. Le contenu de tous ces liens vers des sources d'informations publiques a été archivé par la Mission.

⁶ <https://www.palestine-studies.org/ar/node/1635822>.

⁷ <https://www.palquest.org/en/highlight/33649/yarmouk-refugee-camp>.

⁸ https://www.cairn-int.info/article.php?ID_ARTICLE=E_COME_099_0047.

⁹ <https://theworld.org/stories/2012-07-20/damascus-battle-rebel-operation-damascus-volcano-and-syrian-earthquake>.

¹⁰ <https://orientxxi.info/magazine/l-enfer-de-yarmouk-camp-palestinien-en-syrie,0518>.

¹¹ https://www.cairn-int.info/article.php?ID_ARTICLE=E_COME_099_0047#no119.

¹² Le Camp d'al-Yarmouk se trouve à 8 kilomètres au sud du centre-ville de Damas.

¹³ <https://noria-research.com/yarmouk-a-war-of-all-against-all/>.

entre, d'un côté les deux factions et de l'autre des groupes palestiniens d'al-Yarmouk^{14,15}.

3.9 Le 16 décembre 2012, des sources ont indiqué qu'approximativement 25 personnes avaient été tuées et des dizaines d'autres blessées¹⁶ lors de frappes aériennes visant la mosquée d'Abdel Qadir al-Husseini et l'école d'al-Faluja à al-Yarmouk, où des personnes s'étaient réfugiées¹⁷. Dans une lettre à l'ONU¹⁸, le Gouvernement syrien a accusé le Front el-Nosra d'avoir perpétré l'attaque. Pendant une période de quatre jours¹⁹, les frappes aériennes et les combats continus ont entraîné la fuite des deux tiers de la population d'al-Yarmouk vers d'autres quartiers de Damas et sa périphérie, ou vers des pays voisins, cet événement étant la cause du premier déplacement démographique important au sein du Camp pendant le conflit. Environ 18 000 réfugiés palestiniens sont restés dans le Camp²⁰.

3.10 Le jour suivant les frappes aériennes susmentionnées, et après que des groupes d'opposition armés ont pénétré dans le Camp²¹, le Front populaire de libération de la Palestine – Commandement général à al-Yarmouk a appelé les factions de la résistance à regrouper leurs forces afin de déloger du Camp les groupes d'opposition armés et de mettre fin aux tentatives visant à attirer les Palestiniens dans la crise interne à la République arabe syrienne²².

3.11 Plus tard, le 26 décembre 2012, et faisant suite aux frappes aériennes susmentionnées, les forces armées syriennes ont mené un siège militaire partiel d'al-Yarmouk. Des points de contrôle ont été installés aux entrées du Camp et le long de ses routes d'accès. Quelques mois plus tard, des factions palestiniennes actives au sein du Camp ont pris le contrôle des points de passage, causant une dégradation progressive du siège et imposant des restrictions supplémentaires²³.

3.12 À la suite de la détérioration des conditions de sécurité et du siège d'al-Yarmouk, des initiatives de négociation ont été prises par un comité populaire au sein du Camp, avec la participation de partis palestiniens officiels et populaires (y compris ceux que l'on appelle les « Quatorze factions palestiniennes »). Parmi les objectifs de ces initiatives, figuraient la levée du siège, la garantie de neutralité du Camp dans le conflit syrien, et l'obtention du départ des factions et groupes armés non palestiniens du Camp²⁴.

3.13 En mars 2013, la faction d'Aknaf Beit el-Maqdes (Aknaf) a été créée ; elle incluait des membres palestiniens qui auraient quitté leurs précédentes factions n'étant tombés d'accord ni sur leur position sur le conflit, ni sur la création d'unités de protection à al-Yarmouk. La faction était alors chargée de la protection du Camp

¹⁴ https://www.cartercenter.org/resources/pdfs/peace/conflict_resolution/syria-conflict/yarmouk-status-report-2017.11.14.pdf.

¹⁵ <https://english.alarabiya.net/articles/2012/12/16/255444>.

¹⁶ <https://www.reuters.com/article/syria-crisis-camp-idUSL5E8NG4DX20121216> ; <https://www.theguardian.com/world/2012/dec/18/syria-palestinian-refugees-flee-yarmouk>.

¹⁷ <https://www.palestine-studies.org/ar/node/1635822>.

¹⁸ <https://syrianfreepress.wordpress.com/2012/12/21/12630/> ; <https://digitallibrary.un.org/record/740786?ln=en>.

¹⁹ https://www.acaps.org/sites/acaps/files/products/files/14_palestinians_from_syria_march_2014.pdf ; <https://reliefweb.int/map/syrian-arab-republic/syria-yarmouk-camp-situation-update-20-december-2012>.

²⁰ <https://www.palquest.org/en/highlight/33649/yarmouk-refugee-camp>.

²¹ Parmi les groupes armés d'opposition ayant pénétré dans al-Yarmouk, figuraient les brigades de Suqur al-Julan et d'Ababil Huran. https://www.actionpal.org.uk/en/reports/special/yarmouk_truth_en.pdf.

²² <https://syrianfreepress.wordpress.com/2012/12/18/12469/>.

²³ <https://www.vdc-sy.info/pdf/reports/1379660373-Arabic.pdf>.

²⁴ <http://actionpal.org.uk/ar/reports/special/yarmouknegos.pdf>.

contre les bombardements des Forces armées syriennes, et également contre les exactions et les pillages prétendument commis par des groupes de l'opposition armée, tels que le groupe Suqur al-Julan qui, plus tard, a été évincé de l'Armée syrienne libre. Aknaf comptait environ 200 membres, dont la plupart étaient réputés avoir été précédemment affiliés au Hamas^{25, 26} et qui étaient approvisionnés en armes et en munitions depuis les zones méridionales d'al-Yarmouk. À l'époque, ces zones étaient sous le contrôle d'al-Jabha al-Islamiya (le Front islamique), Jeïch el-Islam et le Front el-Nosra^{27, 28, 29}.

3.14 L'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL)³⁰ est tout d'abord apparu dans la zone de Yalda, au sud-est d'al-Yarmouk. En juillet 2014, l'EIIL a fait une première tentative pour pénétrer dans le Camp et a pris le contrôle de deux sites à al-Yarmouk : la centrale électrique et la 15^e rue, qui étaient toutes deux précédemment sous le contrôle du Front el-Nosra. Plusieurs membres du Front el-Nosra ont rejoint l'EIIL à ce moment-là et ont transféré à l'EIIL plusieurs positions situées à al-Yarmouk. De nombreuses altercations ont alors eu lieu entre Aknaf et l'EIIL, et ce dernier s'est retranché dans la ville d'al-Hajar al-Aswad, située au sud d'al-Yarmouk, où il a établi son bastion³¹.

3.15 Le Front el-Nosra a emporté le rapport de forces sur les factions de l'Armée syrienne libre à al-Yarmouk en 2013, et est devenu la principale force armée dans le Camp, aux côtés d'Aknaf³².

3.16 Lors des négociations locales en 2013, les Quatorze factions palestiniennes n'ont réussi à se mettre d'accord ni sur la situation à al-Yarmouk, ni sur le siège. Les négociations se sont poursuivies en 2014 avec l'ajout de représentants de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), ainsi que du Gouvernement syrien³³. L'objectif des négociations était la levée du siège, le retrait des factions et groupes armés étrangers du Camp, et le retour des familles qui avaient fui depuis décembre 2012. Le 21 juin 2014, les parties en présence à al-Yarmouk ont signé un accord de neutralité³⁴, et en juillet – août 2014, les autorités syriennes ont entamé la procédure visant à autoriser l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) à distribuer des fournitures médicales pour la première fois depuis décembre 2012. Comme l'a indiqué l'UNRWA, la distribution de l'aide était régulièrement entravée ou interrompue par des heurts qui se produisaient à al-Yarmouk^{35, 36}.

²⁵ <https://digitallibrary.un.org/record/3793509?ln=en>.

²⁶ <https://norria-research.com/yarmouk-a-war-of-all-against-all/>.

²⁷ Le 30 mai 2013, l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et le Front el-Nosra ont été désignés groupes terroristes par le Conseil de sécurité de l'ONU, en application de la résolution 1267 (1999). Les deux groupes sont actifs en République arabe syrienne.

²⁸ <https://www.alwatanvoice.com/arabic/news/2015/04/05/692610.html>.

²⁹ <https://norria-research.com/yarmouk-a-war-of-all-against-all/>.

³⁰ Le 30 mai 2013, l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et le Front el-Nosra ont été désignés groupes terroristes par le Conseil de sécurité de l'ONU, en application de la résolution 1267 (1999). Les deux groupes sont actifs en République arabe syrienne.

³¹ <https://norria-research.com/yarmouk-a-war-of-all-against-all/>.

³² <https://norria-research.com/yarmouk-a-war-of-all-against-all/>.

³³ <http://actionpal.org.uk/ar/reports/special/yarmouknegos.pdf>.

³⁴ <https://fatehwatan.ps/page-84721.html>.

³⁵ <https://www.unrwa.org/where-we-work/syria/yarmouk-unofficial-camp>.

³⁶ Conseil de sécurité de l'ONU, Rapport du Secrétaire général de l'ONU sur l'application de la résolution 2139 (2014) du Conseil de sécurité, 22 mai 2014, S/2014/365, disponible à l'adresse suivante : <https://www.refworld.org/docid/53ac00ee4.html> [consulté le 17 avril 2023].

3.17 Entre décembre 2014 et le 28 février 2015, le treizième rapport du Secrétaire général de l'ONU³⁷ sur l'application des résolutions du Conseil de sécurité³⁸ a mis en exergue le conflit armé, y compris les fréquents échanges de tirs et l'utilisation d'armes lourdes, les restrictions d'accès à al-Yarmouk du fait du siège et la poursuite de l'entrave à l'acheminement et à la distribution d'aide et d'assistance par les agences humanitaires. Le rapport a indiqué que les quartiers de Damas, y compris la zone d'al-Yarmouk, étaient continuellement bombardés, ce qui aurait entraîné des pertes civiles et une destruction accrue des infrastructures.

3.18 Les négociations entre le Gouvernement syrien et les délégations du Camp visant un accord local se sont poursuivies en mars 2015, et les parties devaient se réunir le 2 avril 2015. Cependant, le 1^{er} avril 2015, l'EIIL et le Front el-Nosra ont infiltré le Camp et des combats acharnés ont éclaté entre l'EIIL et le Front el-Nosra d'un côté, d'autres factions et groupes armés d'al-Yarmouk d'un autre, et les forces gouvernementales syriennes d'un troisième. Les combattants de l'EIIL ont revendiqué le contrôle de la plus grande partie de la zone et auraient procédé à des enlèvements et à des exécutions³⁹. À l'issue de l'infiltration de l'EIIL, la plupart des résidents qui étaient encore présents dans le Camp ont fui à Yalda.

3.19 Le 9 avril 2015, un haut responsable de l'OLP à Damas a annoncé qu'à la suite des négociations avec le Gouvernement syrien, les Quatorze factions palestiniennes étaient en faveur de l'idée de se rallier aux forces gouvernementales syriennes contre l'EIIL. Toutefois, Aknaf ne figurait pas parmi les Quatorze factions palestiniennes présentes à ces tractations⁴⁰. Plusieurs membres d'Aknaf se sont retirés à Yalda et, le 4 avril 2015, ont annoncé qu'ils continuaient à résister à l'intérieur du Camp depuis leur position à l'Hôpital japonais près du rond-point de la Palestine et ont promis de chasser l'EIIL et de reprendre le contrôle du Camp^{41,42}. D'autres membres de la faction auraient rejoint l'EIIL, tandis que plusieurs autres se sont rendus aux autres groupes palestiniens qui assiégeaient le Camp, se rendant ainsi à l'armée syrienne^{43,44}.

3.20 Les conditions humanitaires et de sécurité se sont détériorées après l'entrée de l'EIIL dans al-Yarmouk ; le Camp est devenu le fief de l'EIIL, du Front el-Nosra, des factions de l'Armée syrienne libre, des factions palestiniennes locales et des troupes gouvernementales syriennes⁴⁵. Les combats se sont poursuivis entre ces parties, aussi bien à l'intérieur qu'autour d'al-Yarmouk. De plus, al-Yarmouk était en butte à des

³⁷ Conseil de sécurité de l'ONU, Application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014) du Conseil de sécurité, 23 mars 2015, S/2015/206, disponible à l'adresse suivante : <https://www.refworld.org/docid/5514009f4.html> [consulté le 17 avril 2023].

³⁸ Résolutions S/RES/2139 (2014), S/RES/2165 (2014) et S/RES/2191 (2014) du Conseil de sécurité de l'ONU.

³⁹ Conseil de sécurité de l'ONU, Application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014) du Conseil de sécurité : Rapport du Secrétaire général, 17 avril 2015, S/2015/264, disponible à l'adresse suivante : <https://www.refworld.org/docid/553e3f8d4.html> [consulté le 18 avril 2023].

⁴⁰ <https://www.securitycouncilreport.org/whatsinblue/2015/04/syria-consultations-on-the-situation-in-yarmouk.php>.

⁴¹ <https://www.actionpal.org.uk/en/post/831/aknaf-bait-al-maqdis-declares-the-beginning-of-isis-elimination-out-of-the-yarmouk-refugee-camp>.

⁴² <https://www.arab48.com/19/9/2015>.

⁴³ <https://syrianfreepress.wordpress.com/2015/04/10/yarmouk-truth/>.

⁴⁴ https://www.facebook.com/Alikhbaria.Sy/videos/1499208410102173?locale=ar_AR.

⁴⁵ https://www.cartercenter.org/resources/pdfs/peace/conflict_resolution/syria-conflict/yarmouk-status-report-2017.11.14.pdf.

attaques sporadiques d'artillerie et de mortiers autour des lignes de front, qui auraient été lancées par les Forces armées syriennes^{46, 47, 48}.

3.21 En janvier 2016, les relations entre l'EIIL et le Front el-Nosra ont commencé à s'envenimer, le fossé se creusant rapidement en avril 2016 à la suite d'affrontements entre les deux groupes. Des combats intenses entre les groupes armés ont duré pendant des semaines, d'après un rapport du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), et l'UNRWA a repris ses opérations humanitaires à Yalda le 2 mai 2016⁴⁹. À la fin du mois de juillet 2016, le Front el-Nosra a annoncé sa scission d'Al-Qaida et a changé de nom pour devenir Jabhat Fatah el-Cham, aussi connu sous l'appellation Hay'at Tahrir el-Cham⁵⁰. En août 2016, l'EIIL a assiégé les civils dans des zones qui, à l'époque, étaient sous le contrôle de Hay'at Tahrir el-Cham, qui représentait environ 40 % du Camp.

3.22 Le 29 décembre 2016, il a été signalé que la Fédération de Russie et la Türkiye avaient proposé un cessez-le-feu dans l'ensemble du territoire de la République arabe syrienne afin de promouvoir les conditions nécessaires à l'instauration d'un dialogue politique direct entre les parties en présence^{51,52}.

3.23 Ce même jour, 13 chefs de factions armées de l'opposition syrienne ont donné leur accord au régime de cessez-le-feu proposé et ont signé un accord conjoint pour former les délégations participant aux pourparlers de paix d'Astana en janvier 2017⁵³. Le cessez-le-feu devait prendre effet dans l'ensemble du pays à partir de minuit le 30 décembre 2016, à l'heure de Damas ; il excluait les zones des opérations de combat contre l'EIIL et le Front el-Nosra. Le 2 janvier 2017, les groupes d'opposition armés syriens ont suspendu les discussions sur leur éventuelle participation aux négociations de paix, en imposant comme condition que le Gouvernement syrien et ses alliés cessent de violer le cessez-le-feu⁵⁴.

3.24 Au début de l'année 2017, le contrôle du Camp restait divisé entre Hay'at Tahrir el-Cham qui avait la mainmise sur une zone dans le nord-ouest, les milices palestiniennes soutenant le régime syrien qui contrôlaient les zones dans le nord-est, tandis que l'EIIL tenait le reste. Des affrontements violents ont eu lieu dans le Camp entre l'EIIL et Hay'at Tahrir el-Cham principalement, avec une escalade fin avril 2017, au moment où l'EIIL a tenté de prendre le contrôle des zones tenues par Hay'at Tahrir el-Cham⁵⁵. Le 29 avril 2017, l'EIIL a attaqué les positions d'Aknaf à al-Yarmouk, suscitant des heurts autour du rond-point de la Palestine, de l'Hôpital japonais et du Centre culturel arabe, sans pour autant faire avancer ses positions sur le terrain⁵⁶. Cette escalade aurait eu lieu en prévision du possible transfert de ces zones aux forces gouvernementales syriennes dans le cadre de l'accord dit « des quatre villes ». Alors que cet accord répondait principalement à la situation des villes de Madaya, Zebdani, Foua et Kefraya, il y avait eu des tentatives d'y inclure des accords de reddition concernant d'autres localités, dont al-Yarmouk. Grâce à des négociations directes avec Hay'at Tahrir el-Cham, plusieurs de ses combattants

⁴⁶ <https://www.securitycouncilreport.org/un-documents/document/s2015468.php>.

⁴⁷ https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/B-8-2015-0412_EN.html.

⁴⁸ <https://www.refworld.org/docid/55dc77b34.html> [consulté le 18 avril 2023].

⁴⁹ [ocha-syria_biweekly_sitrep_no_4_23_apr_-_6_may_2016.pdf](https://ocha-syria.biweekly_sitrep_no_4_23_apr_-_6_may_2016.pdf) (humanitarianresponse.info).

⁵⁰ <https://eng-archiv.aawsat.com/nazeer-rida/news-middle-east/al-nusra-uncovers-face-following-split-qaeda>.

⁵¹ <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N16/471/14/PDF/N1647114.pdf?OpenElement>.

⁵² <https://digitallibrary.un.org/record/854281?ln=en>.

⁵³ <https://janoubia.com/2016/12/31/>.

⁵⁴ <https://www.reuters.com/article/us-mideast-crisis-syria-rebels-ceasefire-idUSKBN14M16Q>.

⁵⁵ <https://siegewatch.org/wp-content/uploads/2015/10/siege-watch-6-pax-tsi.pdf>.

⁵⁶ <https://www.actionpal.org.uk/ar/post/7237>.

blessés à al-Yarmouk ont été évacués, en échange de l'évacuation de plusieurs combattants prorégime blessés de Foua et de Kefraya (gouvernorat d'Idlib)⁵⁷.

3.25 En mai 2017, plusieurs sources ont signalé le départ imminent de l'EIIL des zones sud de Damas en direction de la zone d'ar-Raqqah. L'EIIL aurait commencé à vendre plusieurs de ses possessions dans la rue Ouroubeh à al-Yarmouk et à distribuer des prospectus invitant les civils qui le souhaitaient à partir pour ar-Raqqah. Dans ce même contexte, des médias prorégime ont indiqué que l'EIIL était en train de quitter le Camp et que l'Armée arabe syrienne, aux côtés des forces alliées, pénétrerait dans al-Yarmouk à l'issue d'opérations de déminage⁵⁸.

3.26 Le 13 septembre 2017, à l'approche du sixième cycle des pourparlers de paix d'Astana, des factions armées de l'opposition⁵⁹ dans des localités voisines d'al-Yarmouk – Yalda, Babila, Beit Sahm et al-Qadam – ont publié une déclaration commune⁶⁰ rejetant tout arrangement lié à l'Accord des quatre villes qui impliquerait un déplacement forcé de civils. Des résidents de ces localités ont manifesté pour faire état de leurs préoccupations grandissantes découlant d'un accord de reddition et de déplacements forcés^{61, 62 63}.

3.27 Le 8 octobre 2017, les factions de Jeïch el-Islam, Aknaf Beit el-Maqdes et Jeïch el-Ababil, qui contrôlaient le sud de Damas, ont signé une déclaration conjointe⁶⁴ au Caire, dans lequel elles ont annoncé avoir rejoint l'accord de cessation des hostilités du 30 décembre 2016. Ces factions ont invité la Fédération de Russie à figurer parmi les garants de cet accord et à continuer de soutenir et de garantir l'ouverture des points de passage à Babila et al-Qadam, ainsi que l'accès à l'aide humanitaire et médicale dans les zones placées sous leur contrôle^{65, 66, 67}. Les trois factions ont, une fois de plus, signifié leur refus de tout accord entraînant un déplacement forcé de la population du sud de Damas vers d'autres régions de la République arabe syrienne.

3.28 Le 14 octobre 2017, le Groupe d'action pour les Palestiniens de Syrie a signalé qu'un grand nombre de membres de l'EIIL avaient envahi le Camp après s'être enfuis de la ville d'al-Hajar al-Aswad, qui était considérée comme le principal bastion de l'EIIL.

3.29 Craignant l'éventualité d'une attaque de la part des groupes armés présents dans le Camp⁶⁸, le 18 octobre 2017, l'EIIL a lancé une offensive surprise sur les zones de l'Hôpital japonais et de l'école al-Izz Ibn Abdessalam proche de l'intersection du Camp, de la ville de Yalda, ainsi que du quartier de Tadamon. L'attaque a permis à l'EIIL de prendre le contrôle de ces positions. Bientôt, des affrontements violents ont opposé l'EIIL d'un côté, et Jeïch el-Islam, Aknaf Beit el-Maqdes, Cham el-Rasoul⁶⁹ et Jeïch el-Ababil⁷⁰ de l'autre ; ces derniers défendaient leurs positions à l'Hôpital

⁵⁷ <https://reliefweb.int/report/syrian-arab-republic/turkey-syria-four-towns-evacuations-20-april-2017-enar>.

⁵⁸ <https://www.arab48.com/Daesh-leaves-Yarmouk-to-Raqqah>.

⁵⁹ Les factions armées d'opposition qui ont signé l'accord étaient : Jeïch el-Ababil, le Mouvement Ahrar el-Cham, Cham el-Rasoul, Jeïch el-Islam, Firqat Dimachq et Aknaf Beit el-Maqdes.

⁶⁰ <https://www.actionpal.org.uk/ar/images/posts/1505296836.jpg>.

⁶¹ <https://siegewatch.org/wp-content/uploads/2015/10/PAX-TSI-SiegeWatch-8.pdf>.

⁶² <https://www.arab48.com/september2017>.

⁶³ <https://www.actionpal.org.uk/ar/post/8118>.

⁶⁴ <https://www.actionpal.org.uk/ar/images/posts/1507883900.jpg>.

⁶⁵ <https://www.actionpal.org.uk/ar/post/8327>.

⁶⁶ <https://syriadirect.org/factions-joining-cessation-hostilities-agreement-October2017>.

⁶⁷ <https://www.arabnews.com/node/1176791/middle-east>.

⁶⁸ <https://www.actionpal.org.uk/en/post/5971/action-group-for-palestinians-of-syria/isis-escapes-al-hajar-al-aswad-and-invades-yarmouk-camp>.

⁶⁹ <https://www.actionpal.org.uk/ar/post/8394/>.

⁷⁰ <https://twitter.com/Desert61Fox/status/920601979587579904>.

japonais et à l'école contre les assauts de l'EIIL et ont repris le contrôle du dispensaire de l'UNRWA (« le Dispensaire »).

3.30 Le 20 octobre 2017, les affrontements^{71, 72} entre l'EIIL et les groupes armés^{73, 74} dans la zone ont repris près du Dispensaire et de l'école secondaire d'al-Baath. Le Groupe d'action pour les Palestiniens de Syrie a indiqué que des armes de petit, moyen et gros calibres avaient été utilisées lors de ces combats et que plusieurs membres de l'EIIL avaient été tués, mais il n'y a eu aucune confirmation concernant des victimes dans les rangs des groupes armés d'opposition. Par ailleurs, des civils résidant près des lignes de combat ont été évacués⁷⁵.

3.31 Le 22 octobre 2017, après avoir pris le contrôle de l'école al-Izz Abessalam, l'EIIL aurait redoublé d'efforts pour garder la main sur sa position au Dispensaire, qui était le point d'accès à l'Hôpital japonais^{76, 77}, et ainsi conserver une position stratégique à al-Yarmouk, du fait qu'elle surplombait de vastes zones en contrebas dans la ville de Yalda.

3.32 Ce même jour, le Groupe d'action pour les Palestiniens de Syrie a indiqué⁷⁸ que l'EIIL avait visé les positions de groupes armés d'opposition au Dispensaire et à l'Hôpital japonais avec des « bombes de gaz toxique » qui avaient fait 10 victimes dans les rangs des combattants d'Aknaf, qui ont été transportés à l'hôpital de campagne à Yalda et qui présentaient des symptômes d'essoufflement et de larmolement⁷⁹. Le Groupe d'action pour les Palestiniens de Syrie a ajouté que, le même jour, les Forces armées syriennes avaient attaqué plusieurs lieux d'al-Yarmouk au mortier.

3.33 Le 23 octobre 2017, Zakaria Mawed (alias Abou Yehia), l'un des chefs d'Aknaf, a trouvé la mort sous les balles d'un tireur embusqué de l'EIIL lors de combats sur le front de l'Hôpital japonais⁸⁰. Le même jour, des sources ont indiqué que des hommes masqués avaient été vus à l'intérieur du Camp alors que l'EIIL imposait un couvre-feu à l'issue de la prière du soir. En parallèle, des affrontements violents opposant l'EIIL aux groupes armés d'opposition se poursuivaient autour de l'Hôpital japonais⁸¹.

3.34 En novembre 2017, il a été signalé dans des rapports⁸² que la partie orientale de la Ghouta, située à l'est d'al-Yarmouk, était en butte à une violence incessante, avec des affrontements permanents le long des faubourgs de Damas et des frappes aériennes sur les localités tenues par l'opposition dans la zone. Le 12 novembre 2017, les Forces armées syriennes ont fermé le point de passage de Babila, menant à Babila et à Yalda au sud de Damas. Cette fermeture a hermétiquement bloqué tout accès aux zones tenues par l'opposition et l'EIIL, y compris le Camp. Cette mesure a été prise après que les groupes armés d'opposition ont refusé de fermer le point de passage d'Ouroubek menant vers les zones tenues par l'EIIL à al-Yarmouk. L'illustration 1 montre un plan d'al-Yarmouk et des environs en novembre 2017, traduisant la volatilité du contexte de sécurité à l'époque.

⁷¹ <https://twitter.com/Desert61Fox/status/921342637042479104>.

⁷² <https://www.actionpal.org.uk/ar/post/8378/>.

⁷³ <https://twitter.com/Desert61Fox/status/922042211969138688>.

⁷⁴ <https://twitter.com/Desert61Fox/status/921343667654283265>.

⁷⁵ <https://www.actionpal.org.uk/ar/post/8381/>.

⁷⁶ <https://twitter.com/Desert61Fox/status/922132549819949056>.

⁷⁷ <https://twitter.com/Desert61Fox/status/922219337829748741>.

⁷⁸ <https://www.actionpal.org.uk/ar/post/8397>.

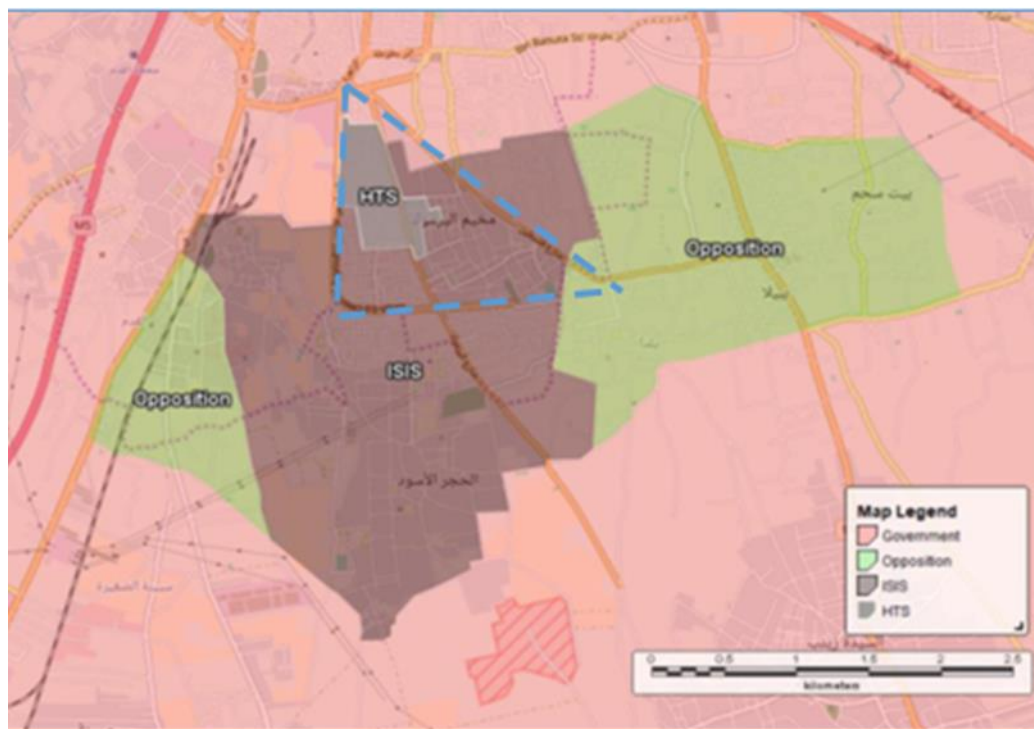
⁷⁹ <https://www.youtube.com/watch?v=YK5OVx7EP1w&t=3s>.

⁸⁰ <https://www.actionpal.org.uk/en/post/6026>.

⁸¹ <https://www.actionpal.org.uk/en/post/6030>.

⁸² https://www.cartercenter.org/resources/pdfs/peace/conflict_resolution/syria-conflict/weekly-conflict-summary-2017.11.09-15.pdf.

Illustration 1 : La situation aux alentours du camp D'al-Yarmouk (à l'intérieur du triangle bleu) en novembre 2017⁸³



3.35 Le 11 décembre 2017, l'EIIL a lancé une attaque sur les points de contrôle des Forces armées syriennes dans le quartier de Nisreen et a pris le contrôle de plusieurs pâtés de maisons dans la zone. Les combats et les bombardements se sont intensifiés par la suite dans le Camp et dans le quartier adjacent de Tadamon⁸⁴.

3.36 Alors que l'EIIL persistait à avancer vers Yalda⁸⁵, des heurts intermittents entre l'EIIL et les groupes armés d'opposition se sont poursuivis au début de 2018, avec des affrontements au carrefour de la rue Daaboul et du « Marché du mardi », situé à proximité du Rond-point de la Palestine.

3.37 Selon un rapport provenant d'une source en libre accès⁸⁶, le 25 février 2018, les Forces armées syriennes et leurs alliés ont lancé une opération dans la Ghouta orientale contre leurs principaux opposants : Hay'at Tahrir el-Cham, Ahrar el-Cham, Feïlaq el-Rahman et Jeïch el-Islam. La veille, le 24 février 2018, le Conseil de sécurité de l'ONU avait voté une résolution en vue d'un cessez-le-feu global dans l'ensemble de la République arabe syrienne, qui n'incluait ni l'EIIL, ni le Hay'at Tahrir el-Cham, ni les zones sous leur contrôle. La source a indiqué que l'EIIL avait attaqué les positions du Hay'at Tahrir el-Cham dans les parties occidentales d'al-Yarmouk.

3.38 En avril 2018, des négociations ont eu lieu entre le Hay'at Tahrir el-Cham et les factions armées dans le sud de Damas, qui étaient assiégées par l'EIIL dans une petite

⁸³ https://www.cartercenter.org/resources/pdfs/peace/conflict_resolution/syria-conflict/yarmouk-status-report-2017.11.14.pdf.

⁸⁴ <https://www.actionpal.org.uk/en/post/6425/action-group-for-palestinians-of-syria/the-outskirts-of-yarmouk-camp-and-the-tadamon-neighborhood-bombarded-with-gas-cylinders>.

⁸⁵ <https://www.actionpal.org.uk/en/post/6388/>.

⁸⁶ <https://southfront.org/syrian-war-report-february-26-2018-tiger-forces-start-ground-operation-in-eastern-ghouta/>.

enclave à l'intérieur d'al-Yarmouk. Cela s'est produit alors qu'Aknaf, Cham el-Rasoul et Firqat Dimachq rejetaient tout accord⁸⁷ qui entraînerait des déplacements⁸⁸.

3.39 À la fin du mois d'avril 2018, le Gouvernement syrien a concentré ses opérations militaires dans le sud de Damas, en particulier sur la ville d'al-Hajar al-Aswad et sur le Camp, en ciblant spécifiquement les positions tenues par l'EIIL et le Hay'at Tahrir el-Cham^{89,90}. Les affrontements entre les Forces armées syriennes et l'EIIL se sont poursuivis dans les faubourgs d'al-Yarmouk et les quartiers voisins. À l'époque, il était estimé qu'environ 3 000 civils étaient restés dans le Camp⁹¹.

3.40 En mai 2018, le Gouvernement syrien a intensifié ses opérations militaires par des bombardements aériens et d'artillerie de façon à s'emparer d'al-Yarmouk et de la ville d'al-Hajar al-Aswad. Fin mai, l'EIIL a accepté un accord pour être évacué de Damas dans l'est de la Syrie^{92,93}. Le 21 mai 2018, Liwa al-Quds a publié sur le site de médias sociaux désormais appelé X, anciennement Twitter, que les Forces armées syriennes avaient totalement repris le contrôle du Camp d'al-Yarmouk et d'al-Hajar al-Aswad⁹⁴.

4. Activités de la Mission

Considérations d'ordre méthodologique

4.1 La Mission a suivi la même démarche méthodologique que celle décrite dans ses rapports précédents, en adhérant aux protocoles les plus stricts tout au long de ses activités (annexe 1).

4.2 La Mission a rassemblé des informations relatives à l'incident signalé dans le quartier d'al-Yarmouk à Damas, en utilisant son matériel et en garantissant la traçabilité et la protection de l'identité des témoins tout au long de ses déploiements, conformément aux modes opératoires normalisés, aux consignes de travail et aux directives de l'OIAC.

4.3 Les entretiens ont été menés par des inspecteurs qui sont formés aux techniques d'interrogation et les maîtrisent, suivant les procédures définies dans les consignes de travail de l'OIAC. Avant de commencer les entretiens, la procédure a été décrite aux personnes interrogées, en insistant sur le fait qu'avec leur consentement, l'entretien serait enregistré aux formats audio ou vidéo, ou aux deux. Après avoir confirmé que la procédure avait été comprise, les personnes interrogées ont été invitées à signer un formulaire de consentement. Le processus d'entretien consistait à utiliser la méthode du rappel libre, avec des questions de suivi pour obtenir des informations ayant une valeur probante potentielle, et pour clarifier les témoignages. Afin de garantir l'impartialité du processus d'entretien, seules les personnes interrogées et le personnel de la Mission étaient présents dans la pièce pendant les entretiens.

4.4 Les informations disponibles en libre accès, telles que les cartes et les points de sécurité, ont été principalement utilisées pour les activités de planification et l'évaluation générale de la situation.

⁸⁷ <https://www.actionpal.org.uk/en/post/6847>.

⁸⁸ <https://www.arab48.com/7/4/2018>.

⁸⁹ <https://www.manartv.com.lb/3674669>.

⁹⁰ <https://media2.almanar.com.lb/videofiles/2018/April/news/reports/21-aswad16.mp4>.

⁹¹ <https://www.alaraby.co.uk/24/4/2018>.

⁹² https://www.ecoi.net/en/file/local/1441459/1788_1535029859_2208.pdf.

⁹³ <https://www.facebook.com/md.press.news/posts/986802614809885>.

⁹⁴ <https://twitter.com/alqudsbrigade11/status/998521576051150849?s=21>.

4.5 La Mission a examiné les données obtenues et collectées, tant individuellement que collectivement. Les conclusions du présent rapport sont tirées de l'analyse des données prises dans leur ensemble :

- a) témoignages recueillis lors des entretiens menés par la Mission ;
- b) informations et documentation fournies et commentées par la République arabe syrienne au cours des réunions grâce à des documents et du contenu numérique ;
- c) justificatifs recueillis au cours du processus d'entretien ;
- d) résultats des analyses en laboratoire des échantillons environnementaux prélevés ;
- e) recoupements et corroboration ultérieurs des informations.

Activités

4.6 La Mission a mené ses activités conformément à son mandat, ainsi qu'aux directives, aux modes opératoires normalisés et aux consignes de travail de l'OIAC figurant à l'annexe 1. Parmi les activités de la Mission figuraient :

- a) l'échange de notes verbales et de mémorandums internes avec la République arabe syrienne ;
- b) l'organisation de réunions avec le Comité technique ;
- c) la tenue et l'analyse d'entretiens avec les témoins de l'incident signalé à al-Yarmouk ;
- d) la réalisation de visites de terrain sur les lieux concernés ;
- e) l'examen et l'analyse de photographies, d'enregistrements vidéo et de fichiers rassemblés par la Mission ;
- f) la conduite d'analyses en laboratoire des échantillons environnementaux prélevés ;
- g) l'examen des documents de sources en libre accès.

4.7 Le 1^{er} novembre 2017, la République arabe syrienne a informé le Secrétariat, dans la note verbale n° 106, d'« informations reçues de [notre] autorité nationale concernant l'emploi de produits chimiques toxiques lors d'une attaque menée par l'organisation terroriste EIIL contre un autre groupe terroriste appelé Aknaf Beit el-Maqdes dans la zone sud du Camp de Yarmouk » à Damas, qui s'était produite le 22 octobre 2017.

4.8 Au cours des activités de la Mission, le Secrétariat et la République arabe syrienne ont échangé un certain nombre de lettres de correspondance, y compris des notes verbales qui sont énumérées à l'annexe 5.

4.9 Par l'échange de notes verbales en novembre 2017, septembre 2018, octobre 2019 et novembre 2019, la République arabe syrienne et le Secrétariat ont convenu des dates de déploiement de la Mission en République arabe syrienne afin qu'elle puisse y mener ses activités.

4.10 Du 6 au 17 décembre 2017, la Mission a effectué son premier déploiement en République arabe syrienne dans le cadre de cette enquête, a tenu des réunions avec le Comité technique et a reçu les premières informations relatives à l'incident signalé. Au cours du déploiement, la République arabe syrienne a informé la Mission que, pour le moment, aucun témoin ni aucune information supplémentaire n'était disponible ; au moment dudit déploiement, la zone d'al-Yarmouk n'était pas sous le contrôle du Gouvernement syrien.

4.11 Du 27 septembre au 4 octobre 2018, la Mission s'est déployée une seconde fois en République arabe syrienne, a tenu des réunions avec le Comité technique et a mené des entretiens avec des témoins. Au cours du déploiement, la Mission a été informée qu'une équipe du Comité technique avait prélevé des échantillons environnementaux à al-Yarmouk en lien avec l'incident signalé le 22 octobre 2017. Le 4 octobre 2018, en présence des autorités syriennes, la Mission a reçu, emballé et scellé quatre échantillons environnementaux, conformément aux modes opératoires normalisés et aux consignes de travail de l'OIAC. Les échantillons ont été laissés à la garde de l'autorité nationale syrienne.

4.12 Du 21 octobre au 6 novembre 2019, la Mission a effectué un troisième déploiement en République arabe syrienne, au cours duquel elle a tenu des réunions avec le Comité technique, recueilli et reçu des informations relatives à l'incident signalé, et effectué une visite sur le terrain.

4.13 La Mission n'avait pas prévu de prélever des échantillons au cours de la visite sur le terrain en tant qu'activité principale en raison des considérations suivantes :

- a) les dommages importants causés aux infrastructures et aux bâtiments en raison des bombardements intensifs subis par la région au cours des deux années suivant l'incident signalé ;
- b) les nombreux affrontements et activités de guerre entre plusieurs groupes dans la zone au moment de l'incident signalé, ayant recours à divers types d'armes ;
- c) le risque élevé présent dans la zone en raison des restes de guerre non explosés ;
- d) l'absence d'accès sécurisé aux endroits concernés à l'intérieur des bâtiments effondrés qui permettrait à la Mission de mener à bien ses activités.

4.14 Lors de la réunion qui a eu lieu à Damas le 2 novembre 2019 pour préparer et coordonner la visite sur le terrain à al-Yarmouk, la Mission a expliqué au Comité technique qu'elle ne serait pas en mesure d'établir un quelconque lien entre les résultats des analyses chimiques effectuées sur les échantillons environnementaux prélevés au cours du déploiement et un événement ou un incident particulier survenu en 2017, compte tenu des circonstances susmentionnées. Néanmoins, au cours d'une réunion avec la Mission, le Comité technique a insisté pour prélever des échantillons sur le lieu de l'incident, déclarant que « la visite n'aurait pas de sens si aucun échantillon n'était prélevé ». Par la suite, la Mission a réitéré que « toute activité de prélèvement d'échantillons de la Mission fera l'objet d'une évaluation sur place », en mettant l'accent sur la sûreté et la sécurité de l'équipe de la Mission.

4.15 Le 4 novembre 2019, la Mission a visité des lieux d'intérêt à al-Yarmouk qui avaient été recensés au cours de l'enquête. Au moment de la visite, le Camp était sous le contrôle du Gouvernement syrien, et les conditions de sécurité évaluées par le Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU (UNDSS) permettaient de se rendre en toute sécurité sur les lieux. Les activités de la Mission ont inclus :

- a) une visite à l'emplacement d'un ancien hôpital de campagne à Yalda et d'autres lieux en lien avec l'incident signalé ;
- b) la documentation des zones d'intérêt à al-Yarmouk, y compris le ou les lieux présumés de l'incident, en prenant des photos et des enregistrements vidéo sur les sites liés à l'incident ;
- c) le prélèvement de deux échantillons environnementaux en présence de la Mission à la demande d'un représentant du Comité technique.

4.16 Du 2 au 15 décembre 2019, la Mission a effectué un quatrième déploiement en République arabe syrienne, a tenu des réunions avec le Comité technique et a mené des entretiens avec des témoins.

4.17 La Mission s'est employée à rechercher activement d'autres données dont disposaient la République arabe syrienne, des États parties à la Convention et des organisations non gouvernementales, en plus de mener des recherches approfondies sur les informations publiques.

4.18 En outre, la Mission a activement recherché des occasions de recueillir d'autres témoignages de la part de témoins potentiels qui étaient présents dans les zones d'intérêt au moment de l'incident signalé.

4.19 À partir de février 2020, la Mission a poursuivi ses activités en lien avec l'incident qui fait l'objet du présent rapport, a recueilli des informations supplémentaires et a envoyé les échantillons environnementaux prélevés en République arabe syrienne à des laboratoires désignés de l'OIAC pour qu'ils procèdent à leur analyse chimique.

5. Accès au site et considérations connexes

5.1 Dans le cadre de tout déploiement de la Mission, la sécurité et la sûreté des personnes y participant revêtent la plus haute importance.

5.2 Le déploiement en toute sécurité de la Mission sur les sites d'intérêt pendant le premier déploiement en décembre 2017, soit environ deux mois après la survenue de l'incident, était impossible pour les raisons suivantes :

- a) le Camp n'était pas sous le contrôle du Gouvernement syrien ;
- b) les hostilités militaires étaient en cours à al-Yarmouk ;
- c) la situation dans les environs du Camp au moment de l'incident était instable ;
- d) la zone présentait un niveau de risque élevé en raison de la présence de restes de guerre non explosés.

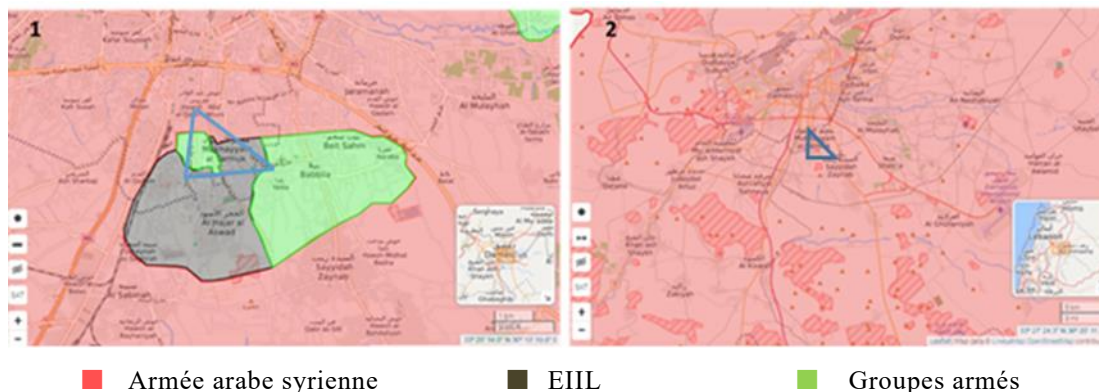
5.3 La carte⁹⁵ de l'illustration 2-1 décrit la situation à l'intérieur et autour d'al-Yarmouk en octobre 2017. À l'époque, les Forces armées syriennes contrôlaient plusieurs régions autour d'al-Yarmouk et des zones voisines.

5.4 Comme mentionné précédemment, la Mission s'est déployée en République arabe syrienne en novembre 2019⁹⁶. L'Armée arabe syrienne avait repris le contrôle du Camp et des zones environnantes depuis mai 2018, et les conditions de sécurité permettaient de se déplacer en toute sécurité vers les sites d'intérêt à al-Yarmouk (illustration 2-2).

⁹⁵ <https://web.archive.org/web/20171021200800/https://syria.liveuamap.com/>.

⁹⁶ <https://web.archive.org/web/20191104113514/https://syria.liveuamap.com/>.

Illustration 2 : Carte d'al-Yarmouk et des environs les 21 octobre 2017 (1) et 4 novembre 2019 (2)



6. Constatations factuelles

Informations fournies par la République arabe syrienne

6.1 Au cours de son enquête, la Mission a reçu un certain nombre de lettres de la République arabe syrienne. Les documents (énumérés à l'annexe 5) comprenaient des rapports sur l'incident, un rapport d'analyse réalisé par le Centre d'études et de recherches scientifiques (CERS) de la République arabe syrienne sur les échantillons qui ont été prélevés sur le lieu de l'incident signalé, des enregistrements vidéo, des cartes et des coordonnées GPS.

6.2 Dans un premier rapport intitulé « Incident du Camp d'al-Yarmouk », reçu le 9 décembre 2017, la République arabe syrienne a informé le Secrétariat que « le groupe terroriste Aknaf Beit el-Maqdes [...] a mené une attaque pour reprendre le contrôle de Tajammu al-Madaris près du Rond-point de la Palestine [...] qui a été récemment repris par le groupe terroriste EIIL. [...] le groupe terroriste EIIL a mené une attaque pour reprendre le contrôle des lieux [...] en utilisant des projectiles contenant des substances chimiques toxiques qui ont provoqué essoufflement et perte de connaissance au sein du groupe terroriste Aknaf. Plus de 15 de ces terroristes ont été secourus dans des hôpitaux de campagne dans le village de Yalda ». Le rapport contient des informations supplémentaires mentionnant que « Aknaf Beit el-Maqdes avait un entrepôt à l'intérieur du Camp où se trouvaient des substances chimiques toxiques près de la rue Kaoush ». La République arabe syrienne a également mentionné dans le rapport que « le prétendu Aknaf Beit el-Maqdes n'est plus présent à al-Yarmouk depuis avril 2015 et se trouve désormais dans la ville de Yalda ». Les coordonnées du Dispensaire ont également été fournies.

6.3 Dans un autre rapport intitulé « Incident d'al-Yarmouk 22/10/2017 », reçu par la Mission le 30 septembre 2018 et comprenant une description de l'incident signalé, la République arabe syrienne a indiqué que, le 22 octobre 2017 à 9 heures, un incident dû à l'emploi de « gaz chimiques toxiques » s'était produit dans le Camp situé dans le sud de Damas. À la suite de cet incident, plus de 10 blessés ont été transportés à l'hôpital de campagne de Yalda « pour y être traités contre l'essoufflement et l'inconscience ». En outre, le rapport fournit les coordonnées du lieu de l'incident, des photographies du lieu de l'incident et des photographies des points de prélèvement des échantillons.

6.4 Ce rapport de quatre pages comprenait en pièce jointe cinq photographies et un clip vidéo d'un entretien mené avec des personnes qui seraient liées à l'incident⁹⁷.

6.5 Le rapport comprenait également les résultats de l'analyse chimique de quatre échantillons provenant d'un rapport d'analyse publié par le CERS le 20 septembre 2018. Les détails des échantillons ainsi que leur analyse feront l'objet d'une présentation dans cette section.

6.6 Dans un troisième rapport intitulé « Rapport mis à jour sur l'incident d'al-Yarmouk 22/10/2017 » et reçu par la Mission le 2 octobre 2018, la République arabe syrienne a fourni des détails supplémentaires, notamment :

- a) les lieux où le clip vidéo susmentionné a « vraisemblablement » été pris ;
- b) les noms de plusieurs témoins identifiés ;
- c) les lieux où les échantillons ont été prélevés ;
- d) une description de la méthode analytique utilisée pour effectuer l'analyse qualitative des quatre échantillons, ainsi que les résultats de l'analyse.

6.7 Le rapport mentionne également qu'« il est possible de se rendre sur le lieu de l'incident, de prélever des échantillons et d'interroger les témoins ».

6.8 Au cours de ses déploiements pour cette enquête, la Mission a tenu plusieurs réunions avec le personnel concerné par l'incident signalé afin de recevoir et d'éclaircir les informations, de même que pour coordonner et préparer la visite sur le terrain, ces réunions ayant été facilitées par le Comité technique.

6.9 Lors d'une réunion tenue à Damas le 26 octobre 2019, le Comité technique a informé la Mission que l'incident d'al-Yarmouk « s'est produit dans le contexte d'une bataille et d'escarmouches entre deux groupes armés au cours desquelles des substances toxiques ont été utilisées ». La Mission a également reçu et éclairci des informations concernant :

- a) les lieux liés à l'incident signalé et la clarification des coordonnées fournies ;
- b) les lieux des prélèvements effectués par l'équipe du Comité technique lors de sa visite à al-Yarmouk en septembre 2018 ;
- c) les positions des Forces armées syriennes, qui « à l'époque, n'étaient pas présentes dans la zone », ainsi que les positions des factions et groupes armés présents à al-Yarmouk au moment de l'incident. L'une de ces factions est « Aknaf Beit el-Maqdes qui contrôlait l'Hôpital japonais à l'époque [...] un lieu stratégique pour les factions armées car il surplombe la ville de Yalda [...] et offre une voie de transit pour la nourriture, les armes et le soutien logistique aux factions armées ».

6.10 Au cours de la même réunion, le Comité technique a mentionné que, sur la base de l'analyse des données qu'il avait recueillies, « il était prouvé » que du chlore avait été utilisé par l'un des deux groupes.

6.11 La Mission a examiné les informations, rapports et documents fournis par la République arabe syrienne et a noté ce qui suit :

- a) l'incident se serait produit le 22 octobre 2017 à 9 heures à al-Yarmouk ;
- b) les coordonnées géographiques, les photographies et une description du lieu de l'incident signalé à al-Yarmouk sont disponibles dans les documents fournis ;

⁹⁷ Le clip vidéo est également disponible dans des sources d'accès public.

c) quatre échantillons ont été prélevés par l'équipe du Comité technique et analysés au CERS en septembre 2018, et deux échantillons supplémentaires ont été prélevés sur le lieu de l'incident signalé en présence de la Mission le 4 novembre 2019, à la demande du Comité technique ;

d) la République arabe syrienne a permis à la Mission d'interroger des témoins ;

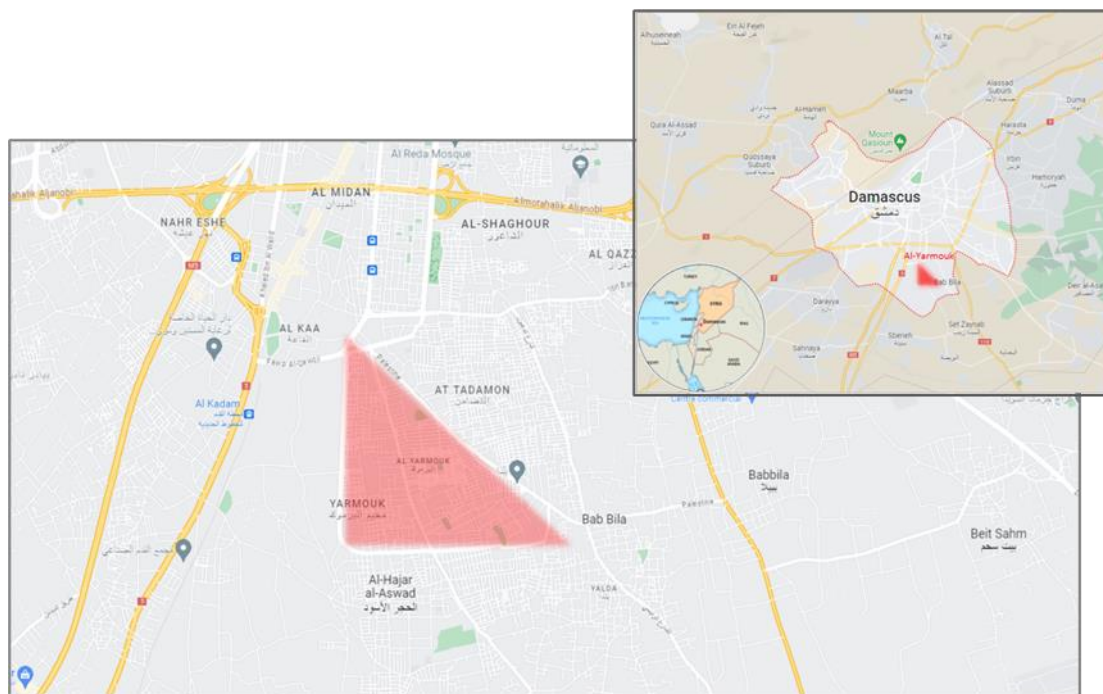
e) les documents fournis par les autorités syriennes font état d'un nombre de victimes différent d'un document à l'autre ;

f) dans les informations fournies, la Mission note que d'une part, Aknaf Beit el-Maqdes n'avait pas été présent à al-Yarmouk depuis avril 2015 ni tenu de positions à Yalda, et que plusieurs de ses membres ont présenté un essoufflement et une perte de connaissance à la suite de l'incident rapporté le 22 octobre 2017 à al-Yarmouk. D'autre part, les informations indiquent qu'à l'époque, Aknaf était stationné au sud d'al-Yarmouk après avoir repris le contrôle de Tajammu al-Madaris.

Lieux de l'incident : al-Yarmouk

6.12 Le quartier d'al-Yarmouk (illustration 3 ci-après) est situé à 8 kilomètres au sud du centre-ville de Damas. Il est entouré par le quartier de Tadamon (dans le district d'al-Midan) au nord-est, la ville de Yalda (dans le Rif Dimachq) au sud-est, la ville d'al-Hajar al-Aswad au sud et la municipalité d'al-Qadam à l'ouest.

Illustration 3 : Emplacement d'al-Yarmouk dans le gouvernorat de Damas



6.13 Al-Yarmouk est situé dans la zone comprise entre la rue de la Palestine au nord-est et la rue Thalatheen à l'ouest et au sud.

6.14 Comme indiqué dans la section 3 du présent rapport, avant 2011, le Camp abritait environ 160 000 réfugiés palestiniens. À la fin du mois d'avril 2018, on estimait qu'il restait environ 3 000 civils dans le Camp.

6.15 L'incident aurait eu lieu entre la rue de la Palestine et la rue al-Maghariba, à la périphérie est du Camp. Le lieu de l'incident est adjacent au Centre culturel arabe d'al-Yarmouk, et est désigné sous le nom d'Hôpital japonais, à environ 260 mètres au sud-est du Rond-point de la Palestine. L'endroit où l'incident s'est produit, tel qu'il a été rapporté par la République arabe syrienne, est indiqué dans l'illustration 4 ci-après.

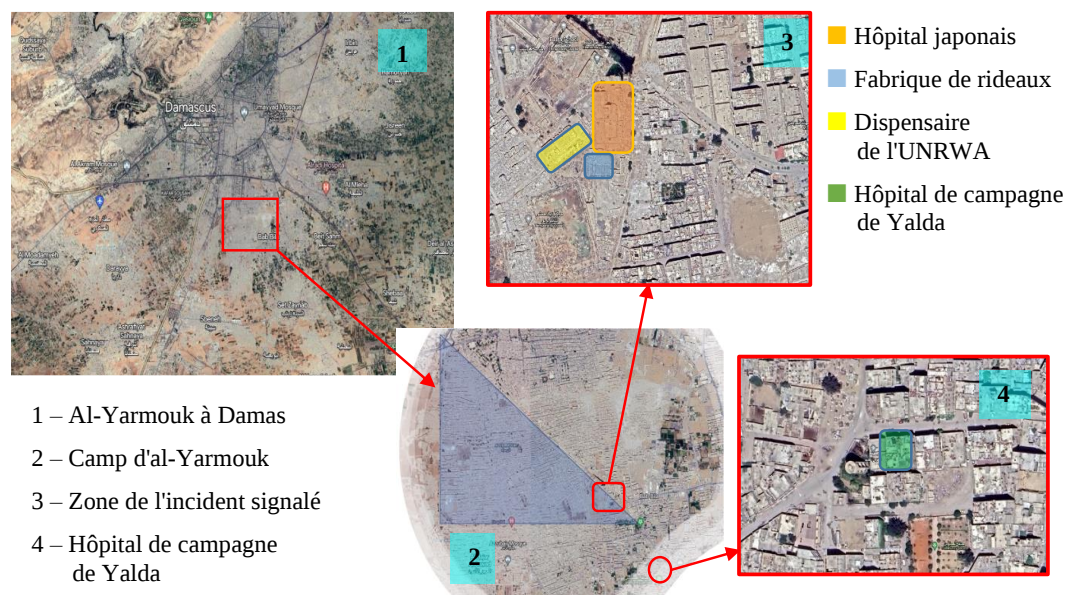
Illustration 4 : Emplacements de l'incident signalé et rues avoisinantes dans al-Yarmouk



6.16 Le site se compose de plusieurs bâtiments en béton à plusieurs niveaux dans une zone urbaine. Les autres bâtiments de la zone sont désignés comme la « Fabrique de rideaux » et le Dispensaire de l'UNRWA, comme le montre l'illustration 5 ci-après.

6.17 Le bâtiment de l'Hôpital japonais a été abandonné avant son achèvement. Néanmoins, le nom est resté et la zone qui l'entoure est connue sous le nom de zone de l'Hôpital japonais.

Illustration 5 : Emplacements de l'hôpital japonais, du dispensaire de l'UNRWA, de la fabrique de rideaux et de l'hôpital de campagne de Yalda



6.18 Le 4 novembre 2019, la Mission a effectué une visite de terrain sur des sites d'intérêt à al-Yarmouk, compte tenu du fait qu'à ce moment-là, le Gouvernement syrien avait repris le contrôle de la zone et que les conditions permettaient de s'y rendre en toute sécurité.

6.19 Au cours de la visite, l'équipe de la Mission a pu confirmer l'emplacement du bâtiment de l'Hôpital japonais (ainsi appelé par les témoins), de la Fabrique de rideaux, de la zone des positions des groupes armés et de l'hôpital de campagne de Yalda.

6.20 L'hôpital où les blessés ont été soignés était situé dans le sous-sol de deux bâtiments à Yalda, près d'un château d'eau. Cet endroit a été identifié par des témoins et par les autorités nationales syriennes. Bien qu'un des lieux identifiés ait été partiellement accessible – la Fabrique de rideaux –, tous les autres lieux décrits par les témoins, y compris le bâtiment principal de l'Hôpital japonais et la zone à ciel ouvert entre les positions des factions, étaient inaccessibles. Cela était dû soit à des dommages importants aux infrastructures et aux bâtiments, soit au risque élevé présent dans la zone en raison de la présence de restes de guerre non explosés.

6.21 La Mission a visité et documenté les positions et les quartiers généraux des groupes armés, en prenant des photos et des vidéos, à proximité de la mosquée Ummahat al-Mu'menin. La Mission a également visité le bâtiment qui abritait l'hôpital de campagne de Yalda, qui semblait abandonné malgré les fournitures médicales restantes, telles que des pansements et des médicaments (illustration 6).

6.22 La topographie de la zone ne présentait aucune variation significative et n'avait aucun rapport avec l'incident dans ce cas précis, c'est pourquoi l'équipe de la Mission n'a pas élaboré davantage sur ce facteur (illustration 7)⁹⁸.

⁹⁸ <https://en-gb.topographic-map.com/maps/lplu/Syria/>.

Illustration 6 : Photographies des lieux visités en 2019



A1-A2 : Hôpital japonais B1-B2 : Fabrique de rideaux C1-C2 : Hôpital de campagne de Yalda

Illustration 7 : Topographie de la zone



6.23 La Mission a examiné les conditions météorologiques du 22 octobre 2017 à Damas à partir des sources disponibles en libre accès. Les conditions météorologiques sont présentées dans le tableau 1⁹⁹. La Mission est consciente que ces données météorologiques peuvent varier légèrement d'une source publique à l'autre. La source se réfère à Damas, la ville principale la plus proche de la zone de l'incident, et les données sont donc plus indicatives d'une prévision générale à al-Yarmouk que d'un compte rendu précis des conditions météorologiques exactes au moment de l'incident.

Tableau 1 : Conditions météorologiques à Damas le 22 octobre 2017

Max. : 23°C Min. : 14°C Lever du soleil : 5 h 45 Coucher du soleil : 17 h 53 Lever de lune : 20 h 55 Coucher de lune : 7 h 51								
Heure	Température	Vent (km/h)	Rafales (km/h)	Pluie (mm)	Humidité %	Nuages %	Pression (mbar)	Visibilité
00 h 00	17	3 de ONO	5	0	72	0	1014	Excellente
03 h 00	15	2 de OSO	4	0	77	0	1014	Excellente
06 h 00	19	3 de O	3	0	57	0	1014	Excellente
09 h 00	23	8 de SO	10	0	34	1	1014	Excellente
12 h 00	22	10 de SO	12	0	27	2	1013	Excellente
15 h 00	19	10 de SO	14	0	39	0	1013	Excellente
18 h 00	16	5 de SE	8	0	57	0	1013	Excellente
21 h 00	14	2 de SE	3	0	68	0	1014	Excellente
23 h 00	15	1 de E	2	0	71	0	1013	Excellente

Informations recueillies

Entretiens

6.24 Dans le cadre de son mandat consistant à examiner toutes les informations disponibles relatives aux allégations d'emploi de produits chimiques toxiques en tant qu'arme, la Mission a mené des entretiens en personne avec des témoins consentants. L'identité de chaque témoin a été vérifiée avant la signature du formulaire de consentement à l'entretien.

6.25 Les entretiens ont été menés par des inspecteurs qui sont formés aux techniques d'interrogation et les maîtrisent, suivant les procédures définies dans les consignes de travail de l'OIAC. Afin de garantir l'indépendance et l'impartialité du processus d'entretien, seuls les témoins et le personnel concerné de la Mission étaient présents pendant les entretiens.

6.26 Les déclarations des témoins interrogés par la Mission sont résumées ci-après.

6.27 Selon les témoignages, Aknaf était positionné dans un endroit connu sous le nom d'Hôpital japonais, un bâtiment hospitalier en chantier à al-Yarmouk. Environ un mois avant l'incident signalé, la zone a été le théâtre d'affrontements entre l'EIIL et d'autres factions – principalement les factions Jeïch el-Furqan et Jeïch el-Ababil – qui ont fourni des renforts à Aknaf dans sa lutte contre l'EIIL. Des témoins ont indiqué que le Camp était également visé depuis d'autres zones, comme Sayyidah Zaynab (au

⁹⁹ <https://www.worldweatheronline.com>.

sud), et des zones autour du Camp où des milices iraniennes et les Forces armées syriennes étaient présentes.

6.28 Des témoins ont déclaré que deux ou trois jours avant l'incident signalé, l'EIIL a intensifié ses attaques sur la zone autour de l'Hôpital japonais. Plusieurs témoins ont déclaré que l'incident s'était produit en octobre 2017, tandis que d'autres témoins ont le souvenir qu'il s'était produit vers la fin de l'année 2017.

6.29 Le jour de l'incident signalé, des témoins positionnés à l'Hôpital japonais ont déclaré qu'entre l'après-midi et le début de la soirée, ils ont entendu le bruit d'une forte explosion, suivie d'une seconde. Aussitôt, un témoin qui se trouvait à l'intérieur de l'Hôpital japonais s'est dirigé vers sa position de tir pour contrer l'attaque avec d'autres collègues. D'après leur récit, c'est à ce moment-là que les témoins ont été touchés et ont commencé à éprouver des difficultés à respirer. Un autre témoin a déclaré que, lorsqu'il est entré dans l'Hôpital japonais pour vérifier l'état de ses collègues après avoir entendu les deux explosions, il a eu du mal à respirer, est sorti en courant du bâtiment et a appelé la salle d'opération avant de glisser sur les graviers et de perdre connaissance.

6.30 Le même soir, plusieurs témoins proches de la zone où l'attaque a eu lieu ont été informés par radio d'une attaque à proximité de l'Hôpital japonais. D'autres témoins ont déclaré que la notification contenait des informations sur des cas de détresse respiratoire parmi les combattants.

6.31 À la suite de cette information, des témoins se trouvant à un endroit proche de la mosquée Ummahat al-Mo'mimin – située approximativement à 650 mètres à l'est du lieu de l'incident – se sont dirigés vers l'Hôpital japonais.

6.32 À leur arrivée sur le lieu de l'incident, plusieurs témoins ont expliqué avoir senti une odeur décrite comme âcre et similaire à un mélange de détergents (les témoins ont cité les marques locales « Flash » et « Klor ») contenant de l'eau de Javel, avec une forte odeur de chlore. Un témoin a indiqué que l'odeur âcre a persisté le lendemain sur le site et se rapprochait d'une odeur d'urine. Plusieurs témoins portaient une protection respiratoire, allant du foulard sur le visage au respirateur, et n'ont donc pas pu confirmer la présence d'une odeur. Un témoin a déclaré qu'il n'y avait pas d'odeur lorsqu'il a enlevé son masque intégral environ 15 à 30 minutes après son arrivée sur le lieu de l'incident.

6.33 En outre, des témoins ont indiqué avoir vu « du gaz ou de la fumée » à l'intérieur de l'Hôpital japonais. L'un d'eux a décrit une fumée blanche verdâtre qui ne s'est dissipée qu'après avoir versé de l'eau dessus. Un autre témoin – qui se trouvait à environ 100 mètres de là et s'est précipité vers l'Hôpital japonais – a déclaré qu'il pouvait percevoir une « certaine nuance de rouge » du « gaz » à son arrivée sur le lieu de l'incident, avant qu'il ne se dissipe.

6.34 Les témoins ont confirmé que les engins contenant le gaz avaient été lancés depuis le bâtiment du Dispensaire. Toutefois, un témoin a déclaré avoir vu une bombe non explosée tirée à partir d'un pistolet ou de quelque chose comme « un lance-bombes ». Le témoin a ajouté que la bombe avait ricoché et n'avait pas explosé.

6.35 Un autre témoin a vu un fragment de ce qu'il a considéré être un obus de mortier qui lui a été apporté un jour après l'incident, et a déclaré qu'il ressemblait à un morceau de la munition utilisée lors de l'attaque chimique présumée. Ce fragment était de couleur jaune à l'intérieur et n'avait pas d'odeur, selon sa déclaration. Aucune photographie ou enregistrement vidéo de ce fragment n'était disponible. Le témoin a déclaré que le fragment avait été jeté.

6.36 Un témoin a vu environ 17 blessés, dont 5 à 7 étaient inconscients. Un autre témoin a déclaré que sept ou huit blessés se trouvaient à l'intérieur de l'Hôpital

japonais, sur le sol, tandis que d'autres témoins ont déclaré que cinq à six personnes souffraient de détresse respiratoire, et que trois blessés étaient gravement atteints et restaient inconscients.

6.37 Un témoin a senti une forte odeur de chlore et a commencé à éprouver des difficultés respiratoires et un larmoiement excessif. Par la suite, le témoin a perdu connaissance et s'est réveillé vers minuit à l'hôpital du Martyr al-Mihrab (l'hôpital de campagne de Yalda) et a été libéré vers 3 h 30, à sa demande.

6.38 Un témoin se trouvant à l'Hôpital japonais a entendu des explosions et s'est rendu à la « position de tir », où il a été exposé à la substance signalée. Le témoin a éprouvé des difficultés respiratoires, des troubles de la vision et une perte de conscience, et s'est réveillé à l'hôpital de campagne de Yalda, où il a passé environ trois jours. Il a ensuite été transféré dans un autre hôpital situé à Beit Sahm, où il est resté 10 jours.

6.39 Les sauveteurs ont d'abord utilisé de l'eau et d'autres moyens improvisés pour laver les blessés ou protéger leurs voies respiratoires ; des témoins ont mentionné avoir utilisé du « Coca-Cola et des oignons » pour tenter de réveiller les blessés. Les blessés ont ensuite été déshabillés et transportés vers un hôpital de campagne des environs, à Yalda.

6.40 L'hôpital de campagne de Yalda est décrit par les témoins comme le principal hôpital de campagne de la région. Bien que situé au sous-sol d'un bâtiment, il était considéré comme un hôpital avancé et comprenait une zone de soins d'urgence.

6.41 Le soir de l'attaque, un témoin a expliqué qu'il se trouvait à l'hôpital de campagne de Yalda et a déclaré que trois patients d'une faction connue sous le nom de Jeïch el-Ababil étaient arrivés à l'hôpital. Tous présentaient des symptômes, notamment un essoufflement, un larmoiement et une sensation de brûlure dans la gorge ; ils sont sortis de l'hôpital deux à trois heures plus tard.

6.42 Des témoins ont vu à l'Hôpital japonais des blessés qui avaient été sur le lieu de l'incident et qui souffraient d'une légère sensation de brûlure dans les yeux. Les mêmes témoins avaient également été informés que six combattants avaient été exposés à la substance signalée au cours de l'incident et avaient été transférés à l'hôpital de campagne de Yalda. Cependant, lorsqu'ils se sont rendus à l'hôpital de campagne de Yalda, les blessés en étaient déjà sortis.

Épidémiologie et toxicologie

Symptômes, signes et traitement

6.43 Aucun dossier médical concernant les victimes n'a été mis à la disposition de la Mission pendant la phase de collecte des données. Les paragraphes suivants se fondent sur les souvenirs des témoins.

6.44 Le nombre de personnes qui auraient été touchées lors de l'incident varie de 5 à 17, dont 2 ou 3 étaient considérées comme des cas graves. Les victimes présentant des symptômes légers n'ont pas cherché à se faire soigner. Le nombre de blessés traités à l'hôpital de campagne de Yalda varie également de trois à six, selon différents témoignages.

6.45 Les blessés ont décrit les symptômes en fonction de leurs différentes expériences. Selon leurs descriptions, les symptômes comprenaient des difficultés respiratoires, une sensation d'oppression dans la poitrine, un essoufflement, une perte de connaissance, des troubles de la vision, un larmoiement accru, des démangeaisons qui ont duré deux jours après l'exposition, des tremblements des membres, des sécrétions sombres et mousseuses dans la bouche, et des nausées dans quelques cas. Alors que toutes les victimes ont mentionné une forme de détresse respiratoire dans

leurs récits, un seul témoin a mentionné la dilatation des pupilles comme symptôme d'exposition.

6.46 D'autre part, les symptômes observés chez les personnes touchées étaient la dyspnée, la toux, l'irritation des yeux, le larmolement et la nausée. Selon les informations recueillies par la Mission, les victimes – à l'exception d'une seule – ne présentaient pas de signes de dilatation des pupilles ; plusieurs victimes présentaient une éruption cutanée dispersée, y compris celles souffrant d'une légère sensation de brûlure dans les yeux, et n'ont pas cherché à se faire soigner.

6.47 Les traitements médicaux mentionnés comprenaient de l'oxygène, des agonistes bêta-2 nébulisés et de l'atropine ; dans un cas, des stéroïdes ont été administrés par nébulisation. La Mission ne dispose pas d'informations sur le type de traitement reçu par chaque victime.

6.48 Bien que tous les blessés aient pu sortir le jour même ou le lendemain de leur traitement, un blessé a confirmé avoir été hospitalisé pendant 3 jours à l'hôpital de campagne de Yalda avant d'être transféré à l'hôpital de Beit Sahm pendant 10 jours.

6.49 Aucun signe de traumatisme externe n'a été signalé.

Évaluation épidémiologique et toxicologique

6.50 Les signes et symptômes décrits constituent une réponse physiologique générale à une série de facteurs qui peuvent être causés par un large éventail de substances ou de maladies.

6.51 Généralement, l'exposition à toute classe de substances chimiques produit un ensemble prévisible et connu de signes et de symptômes, appelé « toxidrome ». Certaines variations peuvent être observées d'un patient à l'autre en fonction de la quantité, de la voie et de la durée de l'exposition, ainsi que de l'état prémorbide de l'individu. Toutefois, les patients présentent généralement les caractéristiques de toxicité associées à une substance chimique dès l'exposition.

6.52 Malgré les différences dans la description de l'odeur perçue sur le lieu de l'incident, les témoins ont indiqué que la détection de l'odeur et l'apparition des plaintes physiques étaient corrélées.

6.53 Bien que les témoins aient décrit les symptômes sur la base de leurs différentes expériences et perspectives, la Mission a noté que la majorité des victimes présentaient une détresse respiratoire et une irritation des yeux, et qu'une victime présentait une détresse respiratoire aiguë. Néanmoins, la Mission ne peut pas vérifier ou corroborer de manière indépendante les symptômes décrits, étant donné qu'aucune information supplémentaire ou dossier médical n'est disponible.

6.54 Sur la base des informations décrites dans cette section, la Mission n'a pas pu établir de lien entre les signes et les symptômes présentés et un quelconque facteur ou une classe spécifique de produits chimiques.

Prélèvement d'échantillons et résultats des analyses chimiques

Prélèvement d'échantillons

6.55 Comme mentionné dans la section 5 du présent rapport, en raison de l'instabilité de la situation en matière de sûreté et de sécurité à al-Yarmouk et dans ses environs, et puisque la zone n'était pas sous le contrôle du Gouvernement syrien au moment où l'incident a été signalé, la Mission ne s'est pas rendue dans les zones d'intérêt dans le Camp lors de son premier déploiement en décembre 2017, soit environ deux mois après l'incident.

6.56 Après avril 2018, lorsque l'Armée arabe syrienne a repris le contrôle d'al-Yarmouk, une équipe du Comité technique s'est rendue dans le quartier en septembre 2018 et a prélevé quatre échantillons environnementaux à un endroit qui serait lié à l'incident faisant l'objet du présent rapport, environ 11 mois après l'incident, qui a eu lieu le 22 octobre 2017.

6.57 Le 4 octobre 2018, lors de son troisième déploiement, la Mission a reçu de la part de la République arabe syrienne quatre échantillons en vue d'une analyse plus approfondie par les laboratoires désignés de l'OIAC. La Mission a reçu des informations sur le type d'échantillons et leurs points de prélèvement, outre le rapport d'analyse et la description de la méthode d'analyse qualitative¹⁰⁰ utilisée dans les tests chimiques effectués par la République arabe syrienne (le rapport d'analyse est joint au document intitulé « Rapport mis à jour sur l'incident de Yarmouk 22/10/2017 »). Les échantillons ont été emballés et scellés par la Mission pour être transportés au Laboratoire de l'OIAC, et les autorités syriennes ont assisté à ces opérations.

6.58 Lors de la visite sur le terrain à al-Yarmouk le 4 novembre 2019, en présence de responsables syriens, la Mission a pris des photographies et fait des enregistrements vidéo des zones où l'équipe du Comité technique avait prélevé les échantillons environnementaux en septembre 2018. Les trois échantillons avaient été prélevés au rez-de-chaussée d'une fabrique de rideaux à deux niveaux détruite, et un échantillon vierge avait été prélevé à 200 mètres d'un point situé entre l'Hôpital japonais et le Centre culturel arabe. Pendant la visite sur le terrain, aucun accès sûr à ce point n'a été garanti, c'est pourquoi la Mission ne s'est pas rendue sur la zone et n'a pas pris de photos.

6.59 La Mission n'avait pas prévu de prélever des échantillons sur le lieu de l'incident signalé en raison des nombreux bombardements et des activités militaires dans le Camp, comme expliqué dans la section 5. Néanmoins, à la demande du Comité technique accompagnant l'équipe de la Mission lors de la visite sur le terrain, deux échantillons supplémentaires ont été prélevés, emballés, scellés et ajoutés à la précédente série d'échantillons. La Mission a documenté les processus de prélèvement et d'emballage des échantillons à l'aide de photographies, d'enregistrements vidéo et de coordonnées GPS. Les échantillons collectés sur le site de l'incident signalé à al-Yarmouk sont détaillés dans le tableau 2 ci-après.

6.60 Les échantillons ont été ramenés au Laboratoire de l'OIAC en janvier 2020, lorsque les conditions de sécurité ont permis de quitter Damas en toute sécurité.

6.61 L'illustration 8 montre l'endroit où les échantillons ont été prélevés en septembre 2018 et novembre 2019.

¹⁰⁰ L'analyse qualitative est utilisée pour identifier la présence ou l'absence de composés ou d'éléments chimiques dans un échantillon. L'analyse quantitative est utilisée pour déterminer la quantité ou la concentration d'un composé ou d'un élément particulier dans un échantillon.

Illustration 8 : Lieu de prélèvement des échantillons**Tableau 2 : Description des échantillons prélevés**

N°	Code d'échantillon	Description de l'échantillon
Échantillons prélevés par la République arabe syrienne en septembre 2018		
1	01SDS	Un parpaing avec une fine couche vert jaunâtre
2	02SDS	Un matériau en forme de bloc vert jaunâtre
3	03SDS	Un tube métallique rouillé
4	01SDB	Échantillon vierge d'une substance de construction (parpaing) prélevé à environ 200 mètres du lieu de l'incident
Échantillons prélevés par la République arabe syrienne le 4 novembre 2019 en présence de la Mission		
5	04SDS	Un morceau de tissu d'une couverture de lit provenant de la Fabrique de rideaux
6	05SDS	Un morceau de béton (parpaing) provenant de la Fabrique de rideaux

Champ d'analyse et méthodes analytiques

6.62 Le 13 septembre 2018, le CERS a reçu les quatre échantillons environnementaux qui avaient été prélevés en septembre 2018. À la réception d'une lettre de demande du 15 septembre 2018 et adressée au Directeur général du CERS, l'autorité nationale syrienne a demandé que « les analyses chimiques nécessaires » soient effectuées sur les quatre échantillons (échantillons 1 à 4 énumérés dans le

tableau 2). Un extrait aqueux de chaque échantillon a été analysé par iodométrie¹⁰¹ pour identifier qualitativement les éléments suivants :

- a) le chlore ou une substance oxydante ;
- b) les ions chlorure ;
- c) les ions sulfate ;
- d) les ions métalliques.

6.63 Le 17 janvier 2020, tous les échantillons environnementaux énumérés dans le tableau 2 sont arrivés au Laboratoire de l'OIAC. Le déballage, l'extraction et la division des échantillons ont été effectués le 25 février 2020 en présence d'un membre de la représentation permanente de la République arabe syrienne auprès de l'OIAC. La procédure a été documentée et la chaîne de possession des échantillons a été maintenue.

6.64 Le champ d'analyse couvrait l'identification des produits chimiques inscrits aux tableaux de la Convention et de leurs précurseurs et produits de dégradation, en plus des agents de lutte antiémeute, des produits chimiques organiques chlorés ou des composés contenant du chlore chimiquement réactif, et de l'analyse des éléments inorganiques.

6.65 Des méthodes analytiques avancées ont été utilisées dans les analyses effectuées par les laboratoires désignés, notamment des techniques de chromatographie avec détection par spectrométrie de masse (CPG-SM et CPL-SM/SM¹⁰²) pour identifier les composés chimiques organiques, ainsi que la chromatographie ionique ou le plasma inductif avec détection par spectroscopie d'émission optique pour l'analyse des éléments.

Résultats d'analyse

6.66 Les résultats de l'analyse qualitative des extraits aqueux des quatre échantillons analysés au CERS indiquent que :

- a) les deux extraits aqueux des échantillons 01SDS (un parpaing avec une fine couche vert jaunâtre) et 02SDS (un matériau en forme de bloc vert jaunâtre) contenaient « un pourcentage élevé d'ions chlorure, sulfate et nickel et ne contenaient pas de traces d'une substance oxydante telle que des ions hypochlorite ou d'autres substances » ;
- b) l'extrait aqueux d'un échantillon par frottis de l'échantillon métallique corrodé 03SDS (un tube métallique rouillé) contenait « des traces de chlorure » ;
- c) l'extrait aqueux de l'échantillon vierge 01SDB (un échantillon vierge d'une substance de construction) contenait « des traces d'ions sulfate et rien n'indiquait la présence de chlorure ».

6.67 Les rapports d'analyse finaux des laboratoires désignés ont été reçus en août 2021. Tous les échantillons ont été analysés conformément au champ de l'analyse spécifié ci-dessus, et les résultats ont fait apparaître ce qui suit :

- a) aucun produit chimique inscrit aux tableaux de la Convention, ou l'un de leurs précurseurs ou produits de dégradation, ni aucun agent de lutte antiémeute ou

¹⁰¹ L'iodométrie est une méthode de titrage utilisée pour déterminer la présence d'agents oxydants par un processus indirect utilisant l'iode (un élément chimique) comme intermédiaire. Cette méthode de titrage peut être quantitative.

¹⁰² CPG-SM : chromatographie en phase gazeuse-spectrométrie de masse ; CPL-SM/SM : chromatographie en phase liquide-spectrométrie de masse en tandem.

produit chimique organique chloré ou composé contenant du chlore chimiquement réactif n'a été identifié dans les échantillons ;

b) les résultats de l'analyse des éléments effectuée par les laboratoires désignés sur les échantillons ont montré des concentrations élevées de sulfate et de chlorure (anions), similaires aux résultats obtenus par le CERS dans les analyses qualitatives effectuées sur les quatre échantillons ;

c) les résultats de l'analyse des éléments effectuée par les laboratoires désignés ont montré des concentrations élevées de calcium, de sodium et de nickel (cations). La présence de concentrations élevées d'anions tels que le sulfate et le chlorure d'une part, et de concentrations élevées de cations tels que le calcium, le sodium et le nickel d'autre part, dans la même matrice, n'est pas révélatrice d'une exposition de cette matrice au chlore gazeux ;

d) les laboratoires désignés ont identifié des traces d'ADNT^{103, 104} dans l'échantillon 04SDS (un morceau de tissu provenant d'une couverture de lit) qui avait été prélevé dans la zone du bâtiment de la Fabrique de rideaux. La présence d'ADNT n'indique pas à elle seule l'emploi d'armes chimiques ou de produits chimiques toxiques en tant qu'arme.

6.68 En outre, compte tenu du temps qui s'est écoulé entre le moment où l'incident a été signalé et le moment où les échantillons ont été prélevés, ainsi que de l'évolution du conflit et des activités de guerre à al-Yarmouk, la présence d'ADNT identifiée dans les échantillons ne peut être liée à aucun événement spécifique qui se serait produit jusqu'au moment où ces échantillons ont été prélevés.

6.69 Étant donné le champ d'analyse, et en l'absence de produits chimiques inscrits et de leurs précurseurs ou de leurs produits de dégradation, en l'absence d'agents de lutte antiémeute et en l'absence de produits chimiques organiques chlorés ou de composés contenant du chlore chimiquement réactif, les résultats d'ensemble ne fournissent pas d'indication sur l'emploi de produits chimiques toxiques en tant qu'arme.

6.70 Compte tenu des considérations exposées dans la section 4 du présent rapport, les résultats d'analyse démontrent que la Mission a adopté la démarche appropriée en ne prévoyant pas de prélever des échantillons lors de la visite sur le terrain, qui a eu lieu environ deux ans après l'incident signalé.

7. Conclusions

7.1 Le présent rapport expose les conclusions de l'enquête de la Mission sur l'incident survenu à al-Yarmouk le 22 octobre 2017, tel que signalé à l'OIAC par la République arabe syrienne le 1^{er} novembre 2017. Le rapport couvre les activités de la Mission entre octobre 2017 et la date de publication du présent rapport.

7.2 Les conclusions tirées par la Mission sont l'aboutissement du travail global de recoupement, de concordance et de corroboration de l'ensemble des éléments de preuve recueillis au fil de la mission et ne reposent pas sur des éléments de preuve pris isolément les uns des autres.

¹⁰³ L'isomérisme du dinitrotoluène aminé n'a pas été défini.

¹⁰⁴ Le dinitrotoluène aminé (ADNT) est un dérivé de composés connus sous le nom de nitroaromatiques ou nitroarènes. Les nitroaromatiques sont utilisés comme explosifs, pesticides, solvants et intermédiaires dans la synthèse chimique. L'ADNT est un produit de biotransformation primaire du trinitrotoluène formé au cours des processus de dégradation et de réduction biologiques.

7.3 La Mission a visité et documenté les lieux d'intérêt à al-Yarmouk qui sont pertinents pour l'incident signalé, y compris la zone où les groupes armés étaient positionnés au moment où celui-ci s'est produit.

7.4 La Mission a examiné et a analysé toutes les informations reçues et recueillies et a établi ce qui suit :

a) selon les témoignages, un certain nombre de personnes ont souffert à la suite de l'incident signalé à l'Hôpital japonais, et deux ou trois cas ont été qualifiés de graves. D'autres personnes présentaient des symptômes légers et n'ont pas cherché à se faire soigner ;

b) la majorité des victimes présentaient une détresse respiratoire et une irritation des yeux ;

c) selon plusieurs témoins, un certain nombre de victimes ont été prises en charge à l'hôpital de campagne de Yalda ;

d) eu égard au temps écoulé entre la survenue de l'incident signalé et le moment où les échantillons ont été prélevés, ainsi qu'à l'évolution du conflit et aux hostilités à al-Yarmouk, la présence d'ADNT identifiée dans les échantillons ne peut être liée à un événement spécifique survenu avant le prélèvement de ces échantillons ;

e) étant donné le champ d'analyse, et en l'absence de produits chimiques inscrits, de leurs précurseurs et de leurs produits de dégradation, ainsi qu'en l'absence d'agents de lutte antiémeute, et en l'absence de produits chimiques organiques chlorés ou de composés contenant du chlore chimiquement réactif, les résultats dans leur globalité ne fournissent pas d'indication quant à l'emploi de produits chimiques toxiques comme arme.

7.5 La Mission a activement cherché à obtenir des informations complémentaires auprès de toutes les sources disponibles. Néanmoins, la Mission a encore rencontré des difficultés pour corroborer les informations recueillies sur l'incident signalé :

a) l'heure de l'incident indiquée par les témoins ne correspondait pas à l'heure indiquée dans les documents fournis par la République arabe syrienne ;

b) les documents fournis par la République arabe syrienne contenaient des disparités quant au nombre de victimes ;

c) le nombre de personnes signalées comme étant présentes sur le site de l'incident, le nombre de blessés et le nombre de personnes cherchant à se faire soigner à l'hôpital de campagne de Yalda ne concordaient pas dans les différents témoignages ;

d) le récit des événements et les diverses descriptions fournies concernant le « gaz » présent sur le lieu de l'incident, y compris sa couleur et son odeur, n'étaient pas cohérents ;

e) aucune photographie ou enregistrement vidéo des munitions prétendument utilisées lors de l'incident n'était disponible ;

f) les récits des témoins décrivant la munition et son vecteur n'étaient pas cohérents ;

g) aucun dossier médical ni justificatif concernant les cas relatifs aux victimes signalées n'étaient disponibles. Par conséquent, la Mission n'est pas en mesure de vérifier ou de corroborer les informations médicales recueillies au cours des entretiens ;

h) les signes et symptômes présentés par les victimes n'ont pas pu être liés à un facteur spécifique ou à une classe de produits chimiques.

7.6 En outre, la Mission a activement cherché à recueillir d'autres témoignages et documents auprès de témoins potentiels présents sur les lieux d'intérêt au moment de l'incident signalé. À ce jour, ces tentatives sont demeurées infructueuses, car plusieurs témoins potentiels ont perdu la vie au cours du conflit, d'autres sont portés disparus, tandis que plusieurs autres avaient d'abord accepté de témoigner mais ont finalement refusé de fournir leur récit des événements à la Mission.

7.7 Les informations obtenues et analysées dans leur ensemble, conformément à son mandat consistant à recueillir des faits relatifs aux incidents d'allégation d'emploi de produits chimiques toxiques comme arme en République arabe syrienne, n'ont pas suffi à fournir des motifs raisonnables à la Mission pour déterminer que des produits chimiques toxiques ont été utilisés comme arme dans l'incident signalé qui s'est produit à al-Yarmouk (République arabe syrienne), le 22 octobre 2017.

Annexes (en anglais seulement) :

- Annexe 1 : Reference Documentation (Documentation de référence)
- Annexe 2 : Open Sources (Sources en libre accès)
- Annexe 3 : Mission Timeline (Chronologie de la mission)
- Annexe 4 : Information Collected by the Fact-Finding Mission (Informations rassemblées par la Mission)
- Annexe 5 : Documents Received from the Syrian Arab Republic (Documents reçus de la République arabe syrienne)
- Annexe 6 : Map of al-Yarmouk and Areas of Interest Related to the Reported Incident (Carte d'al-Yarmouk et des zones d'intérêt liées à l'incident signalé)

Annex 1**REFERENCE DOCUMENTATION**

Document Reference	Full Title of Document
QDOC/INS/SOP/IAU01 (Issue 1, Revision 1)	Standard Operating Procedure for Evidence Collection, Documentation, Chain-of-Custody and Preservation during an Investigation of Alleged Use of Chemical Weapons
QDOC/INS/WI/IAU05 (Issue 1, Revision 2)	Work Instruction for Conducting Interviews during an Investigation of Alleged Use
QDOC/INS/SOP/IAU02 (Issue 1, Revision 0)	Standard Operating Procedure Investigation of Alleged Use (IAU) Operations
QDOC/INS/SOP/GG011 (Issue 1, Revision 0)	Standard Operating Procedure for Managing Inspection Laptops and other Confidentiality Support Materials
QDOC/LAB/SOP/OSA2 (Issue 1, Revision 2)	Standard Operating Procedure for Off-Site Analysis of Authentic Samples
QDOC/LAB/WI/CS01 (Issue 1, Revision 2)	Work Instruction for Handling of Authentic Samples from Inspection Sites and Packing Off-Site Samples at the OPCW Laboratory
QDOC/LAB/WI/OSA3 (Issue 2, Revision 1)	Work Instruction for Chain of Custody and Documentation for OPCW Samples On-Site
QDOC/LAB/WI/OSA4 (Issue 1, Revision 3)	Work Instruction for Packing of Off-Site Samples

Annex 2

OPEN SOURCES¹⁰⁵

Open-source Internet Links Related to the incident in al-Yarmouk District in Damascus on 22 October 2017	
1.	https://twitter.com/Firasias/status/922222628143636480
2.	https://twitter.com/ZamanEnglish/status/922268969217806336
3.	https://twitter.com/Desert61Fox/status/922189972517646336
4.	https://syria.liveuamap.com/en/2017/22-october-south-damascus-ababil-army-accuses-is-of-using
5.	https://en.zamanalwsl.net/news/30593.html
6.	https://twitter.com/lylarose18/status/922256821062119424
7.	http://www.all4syria.info/Archive/451028

¹⁰⁵ The links were available in November 2017.

Annex 3**MISSION TIMELINE**

Date	Activities
1 Nov 2017	The Secretariat received a note verbale from the Syrian Arab Republic with information on a reported use of toxic chemicals as a weapon in al-Yarmouk Camp, Damascus, Syrian Arab Republic, on 22 Oct 2017.
After 1 Nov 2017	The FFM conducted open-source research and started identifying witnesses and collecting information and material pertaining to the reported incident.
17 Nov 2017	The Secretariat sent a note verbale informing the Syrian Arab Republic of its intention to deploy the FFM.
22 Nov 2017	The Secretariat received a note verbale from the Syrian Arab Republic proposing a date for the deployment of the FFM.
6 – 17 Dec 2017	The FFM conducted the first deployment to the Syrian Arab Republic and received initial information from the Syrian National Authorities.
Jan – Sept 2018	The FFM looked for additional potential witnesses to gather further information.
27 Sept – 4 Oct 2018	The FFM conducted the second deployment to the Syrian Arab Republic and held in-person interviews, collected information, and met with the Technical Committee.
4 Oct 2018	The FFM secured the environmental samples collected by the Technical Committee in September 2018.
Feb – Oct 2019	The FFM further pursued the identification of witnesses to gather information.
21 Oct – 06 Nov 2019	The FFM conducted its third deployment to the Syrian Arab Republic, where it received additional information, collected material and documents, and held meetings with the Technical Committee. The FFM also conducted a field visit to locations of interest in al-Yarmouk and witnessed the collection of environmental samples.
2 – 14 Dec 2019	The FFM conducted its fourth deployment to the Syrian Arab Republic. The FFM conducted in-person interviews, collected information, held meetings with Technical Committee, and had several meetings with representatives from the National Authorities of the Syrian Arab Republic.
17 Jan 2020	The OPCW Laboratory received the samples.
Feb – Dec 2020	The FFM looked for additional potential witnesses to gather further information.
17 Feb 2021	The Secretariat received the sample analysis report from a DL.
28 Feb – 13 Mar 2021	The FFM collected additional information.
Apr – Sept 2021	The FFM looked for additional potential witnesses to gather further information.
29 Jul 2021	The Secretariat received the sample analysis report from a DL.
3 – 11 Oct 2021	The FFM collected additional information.
Nov 2021 – Sep 2023	The FFM has actively pursued the collection of further testimonies and documentation from potential witnesses who were identified to be present in areas of interest at the time of the reported incident.
Nov 2021 – The date of issue of this report	The FFM collected additional information, and analysed and corroborated the gathered information.

Annex 4

INFORMATION COLLECTED BY THE FACT-FINDING MISSION

The tables below summarise the list of physical evidence collected from various sources by the FFM. The list is split into electronic evidence stored in electronic media storage devices, including USB sticks and micro-SD cards and hard-copy evidence. Electronic files include audio-visual captions, still photographs, and documents. Hard-copy files consist of various documents, including drawings made by witnesses during the interview.

TABLE A4.1 : ELECTRONIC DATA COLLECTED BY THE FACT-FINDING MISSION

Entry number	Assigned Code			
1	7303/080			
File names				
DSCN2856.jpg	DSCN2860.jpg	DSCN2863.jpg	DSCN2866.jpg	DSCN2869.jpg
DSCN2857.jpg	DSCN2861.jpg	DSCN2864.jpg	DSCN2867.jpg	DSCN2870.jpg
DSCN2858.jpg	DSCN2862.jpg	DSCN2865.jpg	DSCN2868.jpg	DSCN2871.jpg
DSCN2859.jpg				
Entry number	Assigned Code			
2	2028_20181002202803			
File names				
1.jpg	Location by interviewee.docx			
Entry number	Assigned Code			
3	2030_20180930203003			
File names				
Map of location by interviewee.jpg		2030_Map of location.docx		
Entry number	Assigned Code			
4	7477/041			
File names				
DSCN0022.jpg	DSCN0029.jpg	DSCN0036.jpg	DSCN0043.jpg	DSCN0050.jpg
DSCN0023.jpg	DSCN0030.jpg	DSCN0037.jpg	DSCN0044.jpg	DSCN0051.jpg
DSCN0024.jpg	DSCN0031.jpg	DSCN0038.jpg	DSCN0045.jpg	DSCN0052.jpg
DSCN0025.jpg	DSCN0032.jpg	DSCN0039.jpg	DSCN0046.jpg	
DSCN0026.jpg	DSCN0033.jpg	DSCN0040.jpg	DSCN0047.jpg	
DSCN0027.jpg	DSCN0034.jpg	DSCN0041.jpg	DSCN0048.jpg	
DSCN0028.jpg	DSCN0035.jpg	DSCN0042.jpg	DSCN0049.jpg	
Entry number	Assigned Code			
5	7477/052			
File names				
GH010026.mp4	GH010027.mp4	GH010028.mp4	GH020028.mp4	GH030028.mp4
		4		4
Entry number	Assigned Code			
6	7477/053			
File names				
MAH00270.mp4	MAH00276.mp4	MAH00282.mp4	MAH00288.mp4	MAH00294.mp4
				4

MAH00271.mp4	MAH00277.mp4	MAH00283.mp4	MAH00289.mp4	MAH00295.mp4
MAH00272.mp4	MAH00278.mp4	MAH00284.mp4	MAH00290.mp4	MAH00296.mp4
MAH00273.mp4	MAH00279.mp4	MAH00285.mp4	MAH00291.mp4	MAH00297.mp4
MAH00274.mp4	MAH00280.mp4	MAH00286.mp4	MAH00292.mp4	MAH00298.mp4
MAH00275.mp4	MAH00281.mp4	MAH00287.mp4	MAH00293.mp4	
Entry number	Assigned Code			
7	7477/054			
File names				
IMG 0015.jpg	IMG 0073.jpg	IMG 0130.jpg	IMG 0187.jpg	IMG 0243.jpg
IMG 0016.jpg	IMG 0074.jpg	IMG 0131.jpg	IMG 0188.jpg	IMG 0244.jpg
IMG 0017.jpg	IMG 0075.jpg	IMG 0132.jpg	IMG 0189.jpg	IMG 0245.jpg
IMG 0020.jpg	IMG 0076.jpg	IMG 0133.jpg	IMG 0190.jpg	IMG 0246.jpg
IMG 0021.jpg	IMG 0077.jpg	IMG 0134.jpg	IMG 0191.jpg	IMG 0247.jpg
IMG 0022.jpg	IMG 0078.jpg	IMG 0135.jpg	IMG 0192.jpg	IMG 0248.jpg
IMG 0023.jpg	IMG 0079.jpg	IMG 0136.jpg	IMG 0193.jpg	IMG 0249.jpg
IMG 0024.jpg	IMG 0080.jpg	IMG 0137.jpg	IMG 0194.jpg	IMG 0250.jpg
IMG 0025.jpg	IMG 0081.jpg	IMG 0138.jpg	IMG 0195.jpg	IMG 0251.jpg
IMG 0026.jpg	IMG 0082.jpg	IMG 0139.jpg	IMG 0196.jpg	IMG 0252.jpg
IMG 0027.jpg	IMG 0083.jpg	IMG 0140.jpg	IMG 0197.jpg	IMG 0253.jpg
IMG 0028.jpg	IMG 0084.jpg	IMG 0141.jpg	IMG 0198.jpg	IMG 0254.jpg
IMG 0029.jpg	IMG 0085.jpg	IMG 0142.jpg	IMG 0199.jpg	IMG 0255.jpg
IMG 0030.jpg	IMG 0086.jpg	IMG 0143.jpg	IMG 0200.jpg	IMG 0256.jpg
IMG 0031.jpg	IMG 0087.jpg	IMG 0144.jpg	IMG 0201.jpg	IMG 0257.jpg
IMG 0032.jpg	IMG 0088.jpg	IMG 0145.jpg	IMG 0202.jpg	IMG 0258.jpg
IMG 0033.jpg	IMG 0089.jpg	IMG 0146.jpg	IMG 0203.jpg	IMG 0259.jpg
IMG 0034.jpg	IMG 0090.jpg	IMG 0147.jpg	IMG 0204.jpg	IMG 0260.jpg
IMG 0035.jpg	IMG 0091.jpg	IMG 0148.jpg	IMG 0205.jpg	IMG 0261.jpg
IMG 0036.jpg	IMG 0092.jpg	IMG 0149.jpg	IMG 0206.jpg	IMG 0262.jpg
IMG 0037.jpg	IMG 0093.jpg	IMG 0150.jpg	IMG 0207.jpg	IMG 0263.jpg
IMG 0038.jpg	IMG 0094.jpg	IMG 0151.jpg	IMG 0208.jpg	IMG 0264.jpg
IMG 0039.jpg	IMG 0095.jpg	IMG 0152.jpg	IMG 0209.jpg	IMG 0265.jpg
IMG 0040.jpg	IMG 0096.jpg	IMG 0153.jpg	IMG 0210.jpg	IMG 0266.jpg
IMG 0041.jpg	IMG 0097.jpg	IMG 0154.jpg	IMG 0211.jpg	IMG 0267.jpg
IMG 0042.jpg	IMG 0098.jpg	IMG 0155.jpg	IMG 0212.jpg	IMG 0268.jpg
IMG 0043.jpg	IMG 0100.jpg	IMG 0157.jpg	IMG 0213.jpg	IMG 0269.jpg
IMG 0044.jpg	IMG 0101.jpg	IMG 0158.jpg	IMG 0214.jpg	IMG 0270.jpg
IMG 0045.jpg	IMG 0102.jpg	IMG 0159.jpg	IMG 0215.jpg	IMG 0271.jpg
IMG 0046.jpg	IMG 0103.jpg	IMG 0160.jpg	IMG 0216.jpg	IMG 0272.jpg
IMG 0047.jpg	IMG 0104.jpg	IMG 0161.jpg	IMG 0217.jpg	IMG 0273.jpg
IMG 0048.jpg	IMG 0105.jpg	IMG 0162.jpg	IMG 0218.jpg	IMG 0274.jpg
IMG 0049.jpg	IMG 0106.jpg	IMG 0163.jpg	IMG 0219.jpg	IMG 0275.jpg
IMG 0050.jpg	IMG 0107.jpg	IMG 0164.jpg	IMG 0220.jpg	IMG 0276.jpg
IMG 0051.jpg	IMG 0108.jpg	IMG 0165.jpg	IMG 0221.jpg	IMG 0277.jpg
IMG 0052.jpg	IMG 0109.jpg	IMG 0166.jpg	IMG 0222.jpg	IMG 0278.jpg
IMG 0053.jpg	IMG 0110.jpg	IMG 0167.jpg	IMG 0223.jpg	IMG 0279.jpg
IMG 0054.jpg	IMG 0111.jpg	IMG 0168.jpg	IMG 0224.jpg	IMG 0280.jpg
IMG 0055.jpg	IMG 0112.jpg	IMG 0169.jpg	IMG 0225.jpg	IMG 0281.jpg
IMG 0056.jpg	IMG 0113.jpg	IMG 0170.jpg	IMG 0226.jpg	IMG 0282.jpg
IMG 0057.jpg	IMG 0114.jpg	IMG 0171.jpg	IMG 0227.jpg	IMG 0283.jpg

IMG 0058.jpg	IMG 0115.jpg	IMG 0172.jpg	IMG 0228.jpg	IMG 0284.jpg
IMG 0059.jpg	IMG 0116.jpg	IMG 0173.jpg	IMG 0229.jpg	IMG 0285.jpg
IMG 0060.jpg	IMG 0117.jpg	IMG 0174.jpg	IMG 0230.jpg	IMG 0286.jpg
IMG 0061.jpg	IMG 0118.jpg	IMG 0175.jpg	IMG 0231.jpg	IMG 0287.jpg
IMG 0062.jpg	IMG 0119.jpg	IMG 0176.jpg	IMG 0232.jpg	IMG 0288.jpg
IMG 0063.jpg	IMG 0120.jpg	IMG 0177.jpg	IMG 0233.jpg	IMG 0289.jpg
Entry number	Assigned Code			
7	7477/054			
File names				
IMG 0064.jpg	IMG 0121.jpg	IMG 0178.jpg	IMG 0234.jpg	IMG 0290.jpg
IMG 0065.jpg	IMG 0122.jpg	IMG 0179.jpg	IMG 0235.jpg	IMG 0291.jpg
IMG 0066.jpg	IMG 0123.jpg	IMG 0180.jpg	IMG 0236.jpg	IMG 0292.jpg
IMG 0067.jpg	IMG 0124.jpg	IMG 0181.jpg	IMG 0237.jpg	IMG 0293.jpg
IMG 0068.jpg	IMG 0125.jpg	IMG 0182.jpg	IMG 0238.jpg	IMG 0295.jpg
IMG 0069.jpg	IMG 0126.jpg	IMG 0183.jpg	IMG 0239.jpg	
IMG 0070.jpg	IMG 0127.jpg	IMG 0184.jpg	IMG 0240.jpg	
IMG 0071.jpg	IMG 0128.jpg	IMG 0185.jpg	IMG 0241.jpg	
IMG 0072.jpg	IMG 0129.jpg	IMG 0186.jpg	IMG 0242.jpg	

TABLE A4.2 : HARD COPY OF DATA COLLECTED BY THE FACT-FINDING MISSION

Entry Number	Assigned Package Code	Evidence Reference Number	Description
1.	2028	20 181 002 202 803	Drawings + Printout
2.	2030	20180930203003	Drawing + Printout
3.	10116	202103051011603	Drawing
4.	10112	202103061011203	Drawing
5.	10109	202103091010903	Drawing
6.	10110	202103101011003	Drawing
7.	10113	202110071011303	Drawing

Annex 5**DOCUMENTS RECEIVED FROM THE SYRIAN ARAB REPUBLIC**

1. On **1 November 2017**, the Syrian Arab Republic informed the Secretariat through **Note Verbale No. 106** about toxic gas attacks in al-Yarmouk Camp, Damascus on 22 October 2017.
2. On **22 November 2017**, the Syrian Arab Republic sent **Note Verbale No. 124** regarding the FFM's deployment.
3. On **9 December 2017**, the Syrian Arab Republic provided a first report entitled "**Al-Yarmouk Camp Incident**" containing information about the incident, an alleged warehouse with toxic chemicals, and the coordinates of the Dispensary.
4. On **30 September 2018**, the FFM received a brief report entitled "**Al-Yarmouk Incident 22/10/2017**" from the Syrian Arab Republic with additional information, including a description of the reported incident, the coordinates of the location of the incident, photographs of the incident location, and photographs of the sample collection points. This brief report included a video clip of an interview, and the results of the chemical analysis of four samples.
5. On **2 October 2018**, the FFM received a third report entitled "**Updated Report on al-Yarmouk Incident 22/10/2017**" from the Syrian Arab Republic. This report provided additional details, including the potential filming location of the video clip, the names of several identified witnesses, the locations of sample collection points, and a description of the analytical method used in the sample analysis.
6. The Secretariat received **Note Verbale No. 38** (dated **21 May 2020**) from the Syrian Arab Republic with additional information about the incident.

Annex 6

Map of al-Yarmouk and Areas of Interest Related to the Reported Incident

